



L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME

Rapport d'évaluation

Décembre 1997

Organisation de l'évaluation

L'évaluation de l'École française de Rome, commencée en décembre 1996, entre dans le cadre d'un programme "Écoles françaises à l'étranger : la Méditerranée".

Un groupe de travail a été constitué au sein du Comité : présidé par Pierre Toubert, il est composé de François Dagognet, Raymond Legeais, Georges Lescuyer, Chantal Mironneau, membres du Comité.

Au sein du Secrétariat général du Comité, Marie-Odile Ottenwaelter assure la coordination du programme, auquel participent Corinna Gepner, chargé de mission, et Patrick Boucheron, maître de conférences à l'ENS Fontenay - Saint-Cloud.

Pour L'École française de Rome, Chantal **Mironneau** et Georges **Lescuyer** ont assuré la responsabilité de l'évaluation.

Patrick Boucheron en a été le rapporteur.

Ont participé à l'évaluation :

- en tant qu'experts :

Pierre Gros , professeur à l'université Aix-Marseille I ;
Mireille Pastoureau , directeur de la Bibliothèque de l'Institut ;
René Rémond , professeur émérite à l'université Paris X ;

- au titre du secrétariat général :

Rachida Amaouche , pour la gestion des missions ;
Nisa Balourd , secrétaire ;
André Staropoli , secrétaire général.

Le Comité remercie les experts qui lui ont apporté leur concours. Il rappelle que ce rapport relève de sa seule responsabilité.

Les conditions de l'évaluation

1 - Le programme Méditerranée

L'évaluation de L'École française de Rome s'inscrit dans un programme plus vaste, engagé par le Comité à l'automne 1996. L'objectif général du "programme Méditerranée" est d'évaluer l'ensemble des écoles et instituts français à caractère scientifique établis dans les pays du pourtour méditerranéen. Les grands établissements concernés sont :

- en Méditerranée occidentale : l'École française d'Athènes (déjà évaluée en 1991), l'École française de Rome (déjà évaluée en 1986) et la Casa de Velázquez à Madrid ;
- en Méditerranée orientale : l'Institut français d'archéologie orientale (IFAO) du Caire, qui est également une école française à l'étranger, ainsi que l'Institut français d'archéologie du Proche-Orient (IFAPO) implanté à Beyrouth, Damas et Amman, et l'Institut français d'études anatoliennes, basé à Istanbul - ces deux derniers établissements, dépendant du ministère des Affaires étrangères, ont un statut différent et seront évalués de façon moins approfondie.

Une telle évaluation en série cohérente n'a jamais été faite jusqu'à présent. Le CNE entend donc :

- assurer une meilleure visibilité de ces grands établissements, de leurs structures, modes de fonctionnement et activités scientifiques ;
- exprimer, s'il y a lieu, des recommandations destinées à promouvoir entre eux une meilleure coordination de leurs activités respectives et une articulation plus satisfaisante de ces activités avec celles des centres de recherches qui existent au sein de plusieurs grandes universités françaises dans le domaine des études méditerranéennes.

Compte tenu des traditions originales et de la diversité des domaines de spécialisation couverts par chacun de ces établissements, il est apparu qu'une première phase d'évaluation devait être conduite institution par institution. Néanmoins, on a retenu une approche relativement homogène, qui structure les guides pour l'évaluation interne des divers établissements.

Dans chaque cas, l'évaluation portera ainsi, avec les priorités et les nuances qui s'imposent, sur les points suivants :

- la structure interne de l'établissement (sources de financement, modes de gestion, organisation interne et circuits de décision, etc.) ;
- les modes de recrutement du personnel scientifique en activité dans l'établissement (cadres, membres titulaires, pensionnaires et boursiers - français et étrangers -, professeurs associés s'il y a lieu, etc.) ;
- les modalités du séjour des membres (durée, obligations statutaires) ;
- leurs conditions concrètes de retour et de réinsertion professionnelle en France (université, CNRS, autres débouchés) ;
- le statut et les problèmes spécifiques posés par la présence d'un personnel administratif et technique de statut local ;
- la conservation et la gestion des fonds documentaires (bibliothèques, archives de fouilles, photothèques, etc.) ;
- les publications ;
- la qualité des relations - contractuelles ou informelles - que chaque établissement a su nouer avec les pays d'accueil où s'exerce son activité de recherche.

2 - L'évaluation de l'Ecole française de Rome

L'évaluation de l'Ecole française de Rome a commencé en janvier 1997. Un guide pour l'évaluation interne a été préparé par le secrétariat général du Comité à partir du premier questionnaire et du premier rapport d'évaluation. L'Ecole a remis au mois d'avril 1997 son dossier d'évaluation interne. Les missions d'expertise se sont déroulées à la fin du mois de mai 1997.

Suivant l'usage, les experts ont rendu un rapport confidentiel au Comité. Ils ont pu échanger et compléter leurs points de vue lors d'une réunion "post-expertises", tenue le 24 juin au CNE.

Un projet de rapport d'évaluation, préparé sur la base du dossier d'évaluation interne, des rapports d'expertise et des auditions, a été soumis au Comité, en séance plénière, le 9 octobre 1997, avant d'être envoyé au directeur de l'Ecole française de Rome, pour recueillir ses observations et celles de l'établissement. A cette fin, le directeur de l'Ecole a été reçu au CNE, le 17 novembre, accompagné du directeur des publications.

Le rapport final, revu et assorti de recommandations, a été soumis au Comité, en séance plénière, le 11 décembre 1997.

L'École française de Rome

Présentation	9
1 - Le rapport d'évaluation interne	11
2 - Historique	11
3 - L'évaluation de 1986	13
4 - L'Ecole française de Rome aujourd'hui	13
Le gouvernement et la gestion	23
1 - L'administration de l'Ecole	25
2 - Les personnels	26
3 - La gestion financière	27
Les membres et les boursiers	29
1 - Les membres	31
2 - Les boursiers	36
Les activités scientifiques	39
1 - L'orientation générale de la recherche	41
2 - L'archéologie antique et médiévale	44
3 - Une nouvelle mission de l'EFR : les études modernes et contemporaines	53
4 - L'École française de Rome dans son environnement international	54
Les services	57
1 - La bibliothèque	59
2 - Les publications	64
Conclusions et recommandations	67
Postface : réponse du Directeur	73

L'École française de Rome

PRÉSENTATION

I - Le rapport d'évaluation interne

Le rapport d'évaluation interne préparé par l'École française de Rome comportait :

- un texte d'introduction du directeur ;
- un dossier de documentation générale (statuts, documents contractuels et conventions ; composition des conseils et procès-verbaux de leurs dernières réunions, derniers rapports d'activité, brochures de présentation, éléments d'organigramme administratif) ;
- un texte par section, rédigé par les directeurs des études, présentant des informations sur le recrutement des membres et des boursiers, la politique scientifique, les conventions spécifiques avec les institutions françaises et italiennes, ainsi qu'une présentation analytique des programmes de recherches ;
- un dossier sur le personnel local ;
- un texte du directeur sur les relations de l'EFR ;
- un dossier concernant la direction et la gestion ;
- un dossier sur les publications préparé par leur directeur ;
- des éléments d'information concernant la bibliothèque.

Chacun des dossiers énumérés est précédé par une note introductive du directeur, qui en relève les faits saillants. C'est bien au niveau de la direction que fut menée l'évaluation interne : les membres de l'EFR, dont les expertises ultérieures ont apprécié le dynamisme et l'esprit de groupe, n'ont pas produit de document écrit à ce stade de l'évaluation, même s'ils ont constitué un groupe de travail indépendant.

Se référant à la précédente évaluation du CNE en 1986, le rapport d'évaluation interne insiste sur les continuités de fonctionnement de l'institution. L'accueil des boursiers, les publications et la bibliothèque sont présentés comme les points forts de l'EFR. Une meilleure intégration de l'École dans son environnement international, ainsi qu'une politique plus cohérente en matière de programmation de la recherche sont considérées comme les éléments les plus significatifs de la dynamique actuelle.

Dans le même temps, le rapport d'évaluation interne signale les principales préoccupations auxquelles la direction entend apporter des réponses. Il s'agit des points suivants :

- la redéfinition éventuelle de l'activité scientifique des membres ou le redéploiement de leur recrutement en fonction des exigences nouvelles de la thèse de doctorat ;
- la reconnaissance, par les autorités de tutelle, des conséquences budgétaires et administratives du développement des activités archéologiques de l'EFR, qui imposent aujourd'hui de nouveaux moyens, notamment au niveau du laboratoire d'archéologie ;
- la gestion du personnel local et la question de l'organigramme administratif de l'École ;
- la diffusion de ses publications et, au-delà, la question de l'élargissement de ses canaux de recrutement qui passe par une meilleure visibilité de ses activités dans les universités françaises.

II - Historique

L'École française de Rome est née en 1875, dans le sillage de celle d'Athènes, dans un contexte de rivalités nationales. Installant dès l'origine ses locaux au second étage du Palais Farnèse, qu'elle partage depuis lors avec l'ambassade de France, l'École française de Rome avait pour mission de devenir la vitrine de la science française (d'abord en histoire et en philologie, plus tard en archéologie) face à l'érudition allemande.

Cette histoire, bien connue, a légué à l'École française de Rome une solide tradition qui s'exprime encore aujourd'hui, dans son fonctionnement, dans ses programmes de recherche, dans sa prestigieuse bibliothèque surtout. Pourtant, on peut contester cet "acte de naissance" de 1875. Son ancien directeur Claude Nicolet rappelle fréquemment que c'est dès 1829 que fut créé à Rome l'Institut de correspondance archéologique, ancêtre de l'institution

actuelle. Mais on peut également défendre le mouvement inverse, en affirmant que l'École française de Rome, telle qu'elle fonctionne aujourd'hui, n'est pas née en 1875 mais cent ans plus tard, dans les années 1970.

C'est en effet dans les années 1972-1975 que l'EFR bénéficie de cinq évolutions majeures, liées les unes aux autres, qui lui donnent sa physionomie actuelle.

1 - L'achat de l'annexe de la Place Navone, qui complète une implantation prestigieuse en plein cœur de la Rome historique, s'est révélé un choix fort judicieux, d'abord du point de vue pratique (proximité entre la Place Navone et le Palais Farnese, possibilité d'y installer des chambres, des salles de conférences, un laboratoire d'archéologie, alors en pleine expansion). Mais il l'était également du point de vue symbolique : si l'on compare l'École française de Rome à d'autres institutions françaises à l'étranger ou à des instituts étrangers à Rome qui ont fait le choix de la périphérie, on mesure bien quel avantage elle a pu tirer, et tire encore, de sa situation centrale. Enfin, même si l'École française de Rome demeurait centrée sur sa bibliothèque, par son installation place Navone, elle cessait de ressembler à une mission savante à l'étranger pour devenir ce qu'elle est aujourd'hui : un lieu vivant de formation et de recherche.

2 - L'inauguration de la Place Navone a permis une deuxième évolution majeure, la création du système des bourses, qui se révéla immédiatement un grand succès. En distribuant des bourses à de jeunes chercheurs (aujourd'hui 130 mensualités par an environ), l'École française de Rome élargissait le cercle de ses bénéficiaires.

3 - Cette ouverture de l'École française de Rome a emprunté les voies d'une politique systématique de collaboration contractuelle avec les institutions scientifiques italiennes, les universités françaises, le CNRS. Aujourd'hui encore, l'EFR n'entreprend rien en matière de politique scientifique sans partenaires italiens. Car pour mesurer l'intégration et le rayonnement international de l'École française de Rome, il faut tenir compte du fait essentiel que son développement, dans les vingt dernières années, est contemporain du brillant essor de l'école historique italienne. Profitant d'un contexte scientifique favorable, l'EFR a su en tirer parti et, souvent, le favoriser.

4 - C'est en 1972-1973 également que furent créées les trois sections : antique, médiévale, moderne et contemporaine. Avec cette troisième section d'histoire moderne et contemporaine, dépassant le cadre traditionnel des études classiques, l'École française de Rome favorisait une ouverture disciplinaire qui se poursuit encore aujourd'hui, avec la création en 1992 d'une sous-section de sciences sociales. On mesurera l'importance, pour tous les secteurs de recherche de l'EFR, de cette ouverture au contemporain. L'École française de Rome cherche ainsi à défendre le dialogue des disciplines, d'abord entre histoire et archéologie, aujourd'hui entre histoire et sciences sociales.

5 - Enfin, l'introduction des études modernes et contemporaines fut l'occasion d'une modification de structure dans le gouvernement de l'EFR, qui modèle encore l'organigramme actuel : il s'agit de la création de trois postes de directeurs des études, qui prennent la tête des trois sections de l'EFR (Antiquité, Moyen Age, Histoire moderne et contemporaine).

On le voit, l'École française de Rome est une fausse centenaire, et les réformes des années 1970 ont abouti à une évolution accélérée qui ressemble fort, en réalité, à une refondation. Cette évolution a été formalisée par la promulgation des statuts de 1974. Par conséquent, l'évaluation de l'École française de Rome doit démêler ce qui appartient à l'héritage d'une tradition prestigieuse et ce qui procède d'une volonté d'adaptation aux exigences de la recherche historique et archéologique sous sa forme la plus actualisée.

III - L'évaluation de 1986

La première évaluation de l'École française de Rome s'est déroulée entre la fin de l'année 1985 et le printemps 1986 sous la responsabilité d'André Mandouze et Max Querrien, alors membres du Comité national d'évaluation. Le préambule du rapport souligne la spécificité d'une expertise menée "d'une manière très directe" (p.3), du fait de la structure de l'établissement, évidemment très différente de celle d'une université. L'évaluation rencontrait alors une institution vigoureuse, dont elle signalait toutefois quelques crises de croissance, s'interrogeant sur les "risques d'une réussite" :

- évaluant la gestion et le gouvernement de l'EFR en 1986, le CNE soulignait "la nécessité d'accompagner, dans sa gestion, le dynamisme dont elle a fait preuve dans son activité générale" ;
- le CNE prenait également acte du développement de la section moderne et contemporaine, en soulignant sa qualité scientifique. Cela l'amena à poser la question des équilibres entre les trois sections (alors très favorable à l'Antiquité) et à suggérer à l'EFR de se préoccuper de la diversification des candidatures de membres ;
- reconnaissant le développement de l'archéologie antique et médiévale sur des sites italiens, le rapport du CNE s'inquiétait déjà du manque de moyens, en personnel et en équipement, du laboratoire d'archéologie de la place Navone, alors proche de "l'engorgement céramique". Il recommandait la création d'un poste d'architecte-topographe et d'un poste d'archiviste ;
- après une phase de forte expansion de la bibliothèque, le CNE recommandait de "marquer une pause" dans le développement ;
- Enfin le CNE saluait la réussite de la politique éditoriale de l'EFR, tout en s'interrogeant sur les "limites humaines" que le développement du service des publications allait inévitablement rencontrer.

IV - L'École française de Rome aujourd'hui

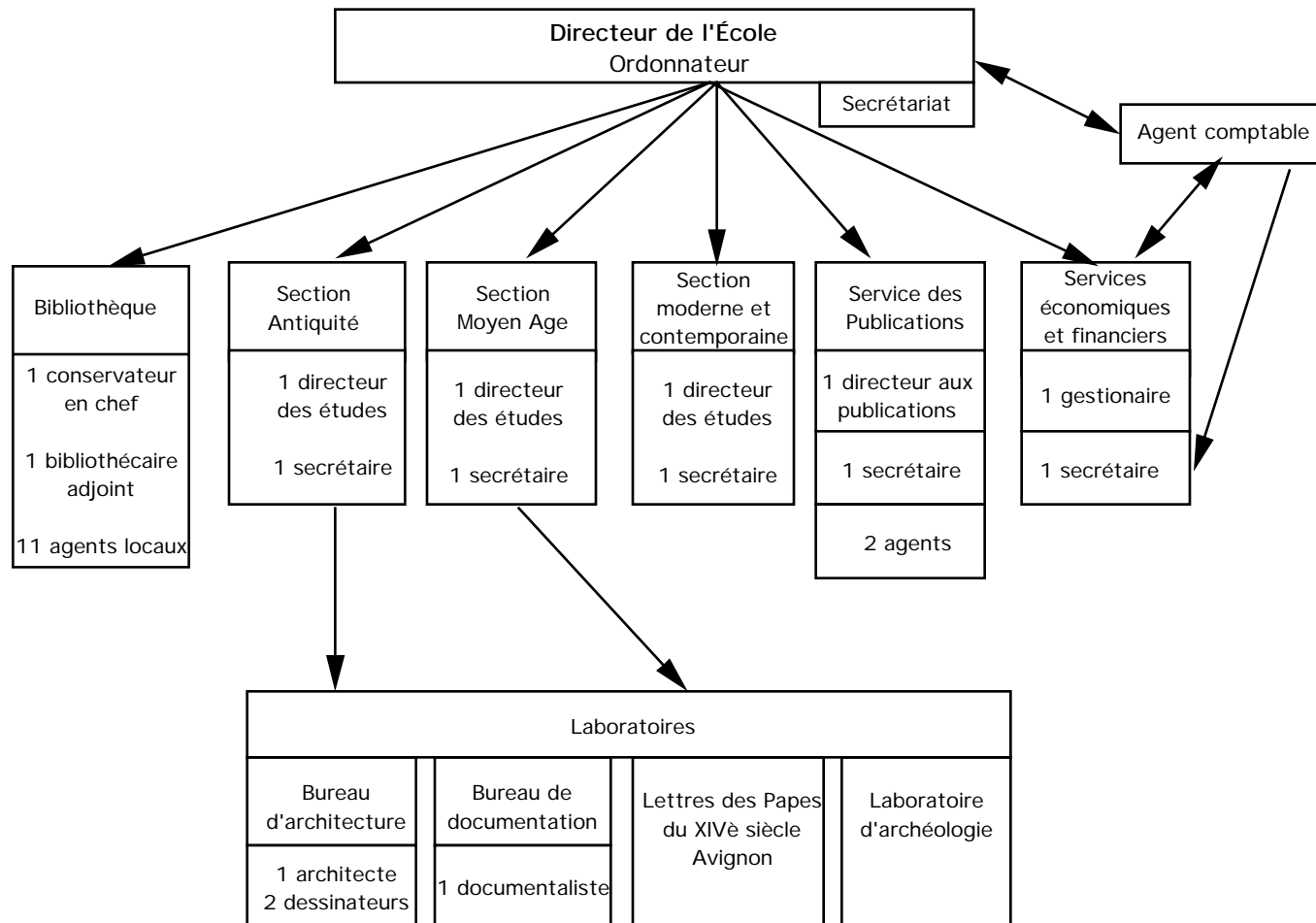
L'École française de Rome se trouve aujourd'hui de nouveau à la croisée des chemins, puisqu'un décret, promulgué en septembre 1996, en redéfinit le statut : celui, désormais, d'un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), et en précise les missions : "développer la recherche et la formation à la recherche sur toutes les civilisations qui se sont succédé en Italie ou dont Rome a été le centre de rayonnement, de la préhistoire à nos jours".

1 - L'organisation interne

L'EFR est dirigée par un directeur assisté d'un Conseil scientifique ; elle est administrée par un Conseil d'administration. Le directeur, nommé par décret, est secondé par trois directeurs des études, le directeur des publications, un conservateur en chef dirigeant la bibliothèque et l'agent comptable.

L'organisation scientifique de l'EFR est fondée sur trois sections : Antiquité, Moyen Age, section moderne et contemporaine (à laquelle est rattachée une sous-section de sciences sociales). Chacune de ces sections est dirigée par un directeur des études.

Organigramme de l'Ecole française de Rome



2 - Les personnels

Le personnel administratif et de service de l'EFR se divise en deux catégories bien distinctes : le personnel métropolitain et le personnel local. Le premier est régi par les règles et les rémunérations de la fonction publique française. Le second est aligné sur celles de la fonction publique italienne ; ses effectifs ont été fixés par le plan quadriennal à 30 personnes.

Répartition du personnel administratif et de service par fonction

	Personnel métropolitain			Personnel local	Total
	A	B	C		
Administration générale	1	2	1	10	14
Gestion financière et comptable	1	1	-	-	2
Documentation	-	-	-	3	3
Logistique immobilière	-	-	-	-	-
Service intérieur, entretien, gardiennage	-	-	-	14	14
Informatique	-	-	-	-	-
Résidence	-	-	-	3	3
Restaurant	-	-	-	-	-
Prestations de service	-	-	-	-	-
Total	2	3	1	30	36

Pour le personnel scientifique, l'Ecole dispose de sept emplois (cf. tableau ci-dessous). En outre, un ingénieur d'études est mis à disposition par Paris IV et deux chargés de recherches sont mis à disposition par le CNRS. Enfin, l'Ecole dispose de deux CNS (un topographe et un informaticien). Le personnel scientifique est exclusivement métropolitain.

Employeur	Types d'emplois	Catégories d'emplois			Total
		A	B	C	
Etat	Directeur des études	3	-	-	3
	Ingénieurs de recherches 2 C	2	-	-	2
	Ingénieurs d'études 2 C	1	-	-	1
	Bibliothécaire adjointe CN	-	1	-	1
Total		6	1	-	7

3 - La situation financière**Structure des ressources et recettes en KF**

	1994	1995	1996
Ressources affectées	297	30	267
Subvention du MENRT	27 696	25 920	27 103
dont			
Salaires	19 772	17 535	18 628
Fonctionnement	7 413	7 694	6 455
Equipement recherche	511	691	250
Maintenance			1 770
Subventions d'autres organismes publics	150	150	
Divers	3 525	4 597	3 560
dont			
Produits financiers	315	573	701
Ventes, activités annexes	3 210	2 912	2 859
Produits exceptionnels		1 112	
Total des ressources	31 668	30 697	30 930

Structure des dépenses en KF (fonctionnement uniquement)

	1994	1995	1996
Infrastructures	1 152	1 198	1 108
dont			
Bâtiments et installations techniques	369	489	418
Nettoyage	198	207	199
Chauffage et climatisation	310	280	223
Fluides hors chauffage	275	22	268
Autres charges isolées	539	528	574
dont			
Reprographie	107	79	99
Documentation - IST	15	20	17
Télécommunications	257	265	295
Courrier - affranchissement	160	164	163
Charges non isolées	10	12	11
Rémunération de personnels	20 694	17 427	18 996
dont			
Personnel permanent	13 553	10 587	11 891
Métropolitain	5 594	5 456	5 766
Local	7 959	5 131	6 125
Membres	7 141	6 840	7 105
Total des dépenses	22 395	19 165	20 689

Le budget de l'EFR dépend presque exclusivement de la subvention de l'Etat, dont les deux tiers sont consacrés à la rémunération du personnel.

Répartition des recettes et des dépenses par origine et section

	1992	1993	1994	1995	1996
Recettes de subvention	27 899	27 779	28 143	26 101	27 370
Ressources propres	4 422	4 992	4 475	6 739	5 999
dont prestations internes et rec. d'ordre)	861	1 399	950	3 254	2 439
Total recettes	32 321	32 771	32 618	32 840	33 369
Total recettes de fonctionnement	31 466	31 661	31 571	29 653	30 920
Total recettes en capital	855	1 110	1 047	3 187	2 449
Total recettes	32 321	32 771	32 618	32 840	33 369
Total dépenses de fonctionnement	30 798	29 297	30 284	28 466	28 800
Total dépenses en capital	920	2 287	901	2 530	4 881
Total dépenses	31 718	31 584	31 185	30 996	33 681
Résultat net	668	2 364	1 287	1 187	2 120

4 - La situation immobilière

L'EFR s'étend actuellement sur deux sites, à proximité l'un de l'autre, au cœur de la Rome historique : il s'agit, d'une part, des deuxième et troisième étages du Palais Farnèse (qu'elle partage donc avec l'Ambassade de France auprès du Quirinal) essentiellement occupés par la bibliothèque, les bureaux du directeur et des directeurs des études ; d'autre part, d'un immeuble de la Place Navone, qui comporte 14 chambres réservées aux boursiers et aux hôtes de passage, le laboratoire d'archéologie et des salles de réunion. L'EFR ne possède pas de restaurant et ne loge pas ses membres.

Total des surfaces bâties	7 477 m2
----------------------------------	-----------------

Surfaces bâties en m2 utiles

Direction	662
Services administratifs	461
Enseignement et recherche	220
Laboratoires	343
Ateliers	140
Bibliothèque	2 227
Publications	420
Chambres	790
Restauration	20
Logements de fonction	392
Espaces de circulation et espaces divers non aménageables	1 802
Total	7 477

5 - Les membres et les boursiers

Le nombre des membres a progressivement augmenté au cours des dernières années : ils sont actuellement 18, nommés pour un an renouvelable deux fois. Le plus souvent recrutés en fin de thèse, ils mettent à profit leur séjour à l'EFR pour achever leur recherche personnelle, tout en participant à différents travaux collectifs. Cet équilibre est essentiel dans l'activité scientifique de l'École française de Rome.

Les membres : évolution des candidatures et des admissions (en italique)

	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	Total
Antiquité	7 2	11 3	6 3	8 2	8 3	9 3	49 16
Moyen Age	6 1	9 2	4 1	4 1	9 2	7 1	39 8
Section moderne et contemporaine	6 1	10 2	8 3	10 1	12 2	10 3	56 12

Les membres

	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997
Section Antiquité					
1ère année	3	3	2	3	3
2ème année	2	3	3	2	3
3ème année	3	2	3	3	2
Total	8	8	8	8	8
Section Moyen Age					
1ère année	2	1	2	2	1
2ème année	1	2	1	1	2
3ème année	1	1	1	1	1
Total	4	4	4	4	4
Section moderne et contemporaine					
1ère année	2	3	1	2	3
2ème année	1	1	3	1	2
3ème année	2	1	1	2	1
Total	5	5	5	5	6
Total général	17	17	17	17	18

En outre, chaque année, 130 à 160 boursiers fréquentent, pour un mois ou quinze jours, l'École française de Rome et sa bibliothèque, où ils ont les mêmes droits que les membres. Le système des bourses a sans doute été le principal moteur de l'ouverture de l'École française de Rome en direction des universités françaises et des centres de recherches italiens. Il a permis de multiplier les possibilités de rencontres, la circulation de l'information, et a constitué de ce fait une véritable bouffée d'oxygène.

Les boursiers

	Candidats	Mensualités demandées	Boursiers	Mensualités obtenues
1992-1993				
Antiquité	84	74	44	42
Moyen Age	42	41	32	28,5
Section moderne et contemporaine	77	70	52	48
Total	203	185	128	119
1993-1994				
Antiquité	66	64	49	45
Moyen Age	41	39	29	26
Section moderne et contemporaine	86	74	56	46
Total	193	177	134	117
1994-1995				
Antiquité	70	63	49	43
Moyen Age	46	42	36	32
Section moderne et contemporaine	77	55	67	48
Total	193	160	152	123
1995-1996				
Antiquité	78	69	52	42
Moyen Age	61	57	50	40
Section moderne et contemporaine	66	59	55	39
Total	205	185	157	121
1996-1997				
Antiquité	89	88	54	50
Moyen Age	61	56	47	36,5
Section moderne et contemporaine	96	90	67	45
Total	246	234	168	132

L'École française de Rome accueille également de nombreux chercheurs invités à l'occasion des séminaires, tables rondes et colloques, qui se déroulent à un rythme soutenu.

Les manifestations scientifiques de l'EFR entre 1991 et 1997

	Conférences	Séminaires	Tables rondes	Colloques	Total
Antiquité	3	27	17	8	55
Moyen Age	4	32	13	10	59
Section moderne et contemporaine	11	67	4	16	98
Total	18	126	34	34	212

6 - La bibliothèque

Riche de plus de 150 000 volumes en accès libre, la bibliothèque constitue sans conteste le cœur du dispositif scientifique de l'École française de Rome.

	1991 - 1992	1995 - 1996
Nombre total de volumes	142 936	153 773
dont entrées dans l'année	2 763	3 568
dont acquisitions	818	2 118
dont échanges	504	394
dont dons	528	360
Nombre total de périodiques vivants (titres)	990	1 088
Proportion des ouvrages en libre accès	92 %	93 %
Nombre de prêts	pas de prêt	pas de prêt
Nombre de communications sur place	env. 100 000	env. 115 000
Nombre total de lecteurs inscrits	5 400	7 300
Nombre de semaines d'ouverture par an ¹	46	46
Nombre d'heures d'ouverture par semaine ²	45	45
Personnels professionnels	2,75	2,75
Personnels permanents non professionnels	11	11
Personnels occasionnels ³		1/2
Montant total des dépenses documentaires	593 411	720 086
Total des surfaces occupées (en m2)	1 600	2 227
Nombre de places assises	165	170

1) 52 semaines par an pour les lecteurs bénéficiant de la clef.

2) 100 heures par semaine pour les lecteurs bénéficiant de la clef.

3) pour la conversion rétrospective du catalogue.

7 - Les publications

L'Ecole française de Rome dispose d'un service des publications qui édite chaque année environ 25 livres, 3 revues bi-annuelles et une revue annuelle (Sud, bulletin du CERIM). Si les membres et anciens membres de l'EFR continuent à publier leurs thèses dans la BEFAR (Bibliothèque de l'École française d'Athènes et de Rome, commune donc aux deux écoles), la Collection de l'École française de Rome offre un débouché éditorial à de nombreux travaux, personnels et collectifs, tandis que les Mélanges de l'Ecole française de Rome rendent compte des activités scientifiques de l'institution.

L'École française de Rome

LE GOUVERNEMENT ET LA GESTION

La nouvelle architecture administrative de l'École se met en place au moment où le Comité revient à Rome et il est trop tôt pour prétendre dépasser la simple exégèse des textes. La transformation, après avis du CNESER du 14 janvier 1994, d'un établissement public national à caractère administratif (EPA), dont les structures et l'organisation administrative et financière étaient jusqu'alors définies par deux décrets du 6 février 1974, en un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP), dont le statut est désormais fixé par un décret du 10 septembre 1996, aligne l'École de Rome sur les établissements comparables.

L'utilisation, pour une structure de taille modeste, d'une formule juridique prévue et employée principalement pour les ensembles plus vastes que sont les universités, a les qualités et défauts de toutes les catégories juridiques. Elle ne fait pas plus de l'EFR un centre d'enseignement, qu'elle n'est susceptible d'en modifier fondamentalement le fonctionnement.

Même s'il est bien connu, un seul point doit être souligné, en l'espèce l'accroissement de l'autonomie administrative de l'établissement. Il convient d'en mesurer clairement toutes les incidences, en ne négligeant pas le fait que les réalités financières risquent toujours de contredire la logique institutionnelle.

Simultanément, la prise en considération des observations formulées par la Cour des Comptes (après son examen des comptes et de la gestion des cinq écoles françaises à l'étranger pour les exercices 1981 à 1989), d'une part dans un référé au Ministre de l'Education nationale et de la Culture, et d'autre part dans une lettre du 10 septembre 1992 au directeur de l'EFR, constitue également un élément positif, dont il convient de prendre acte.

A cette double nuance près, les éléments de continuité l'emportent sur les changements depuis le dernier rapport du Comité. Le propos doit cependant être quelque peu nuancé, car les ambitions du nouveau dispositif promulgué à la veille de la nouvelle évaluation dépassent le simple *aggiornamento*.

1 - L'administration de l'École

La nouvelle charte n'innove pas au chapitre des missions et activités de cette "école française à l'étranger" principalement consacrée "à l'étude de l'histoire", mais le changement de statut n'est pas de pure forme, puisqu'il substitue au contrôle a priori un contrôle a posteriori. Le ministère des Finances disparaît du Conseil d'administration de l'École, perdant le double vote dont disposaient le directeur du budget (antérieurement membre de droit) et son subordonné, le contrôleur financier (jusqu'alors membre nommé et qui n'a plus sa place dans un EPCSCP).

La nouvelle structure, dans laquelle l'accent est systématiquement mis sur la recherche (la présidence du Conseil passant du directeur général des enseignements supérieurs au directeur chargé de la recherche), tire toutes les conséquences de l'autonomie proclamée en 1966. Mais cette mise en oeuvre du principe voulu par le législateur n'emporte pas totalement la conviction, dans la mesure où la disparition de la tutelle financière ne s'accompagne pas de la clarification attendue dans l'octroi de la subvention de fonctionnement. Pour n'être pas originale, la globalisation des crédits n'est pas neutre et comporte des incidences au niveau de la rémunération des personnels relevant de la fonction publique.

Cela semble infiniment plus grave que la "relative" sous-administration déplorée par le directeur, en écho aux questions que se posait le Comité il y a dix ans. Même si elle peut s'analyser comme un désir d'alignement sur les autres écoles de la Méditerranée, la

demande d'un emploi de secrétaire général administratif n'emporte pas vraiment la conviction ; ce n'est pas parce que les EPCSCP en ont un que l'EFR doit automatiquement en être dotée. L'assimilation aux universités, sans tenir compte des effectifs en présence, n'est pas conforme à l'esprit de la réforme. Outre le fait que cette revendication n'est pas évidemment compatible avec la réalité des crédits budgétaires, elle comporte également des risques qu'il convient d'apprécier.

Les trois directeurs d'études entourant aujourd'hui le directeur se sont en effet substitués au secrétaire général (lui, scientifique) de l'organigramme précédent, ce qui apparaît comme un progrès ; il conviendrait de s'assurer que le rétablissement d'un poste de secrétaire général ne se traduirait pas par un retour pur et simple à la formule antérieure, c'est-à-dire par la disparition des directeurs d'études.

La demande paraît d'ailleurs d'autant moins justifiée au fond que, pour faire face aux problèmes de gestion et de personnel "parfois assez mineurs" invoqués par le directeur, l'Ecole est dotée d'un agent comptable, disposant lui-même d'un personnel non négligeable (notamment un gestionnaire et un secrétaire), et apparemment bien équipé pour faire face aux difficultés conjoncturelles auxquelles peut être confronté un établissement de cette taille, même si la gestion des mensualités de bourses par quinzaine ou de l'accueil dans les logements de la place Navone soulève quelques difficultés.

Ni l'augmentation du nombre des membres, passé successivement de 16 à 17, puis finalement à 18 (en 1986, le CNE envisageait le chiffre de 20), ni la création en 1992 d'une sous-section de sciences sociales (qui pose plutôt des problèmes au niveau de la bibliothèque) ne semblent militer sérieusement en faveur d'un renforcement de l'encadrement administratif.

2 - Les personnels

Plus qu'au niveau de l'encadrement, les vraies questions de personnel semblent se situer ailleurs.

1°) L'EFR dispose en effet actuellement, dans le cadre du service national en coopération, de deux CSN (un informaticien et un topographe). La professionnalisation des armées conduit à poser dès maintenant la question de leur remplacement, sous un angle à la fois quantitatif et qualitatif. Théoriquement des volontaires, appelés à succéder aux coopérants, pourront toujours s'expatrier pendant plusieurs mois pour collaborer à l'action de la France à l'étranger, mais outre le fait que l'incertitude règne au plan national tant sur leur effectif global que sur leur spécification, il est essentiel que l'Ecole de Rome, qui déplorait déjà de devoir consacrer un temps non négligeable à la formation de collaborateurs au séjour nécessairement temporaire, obtienne, en contrepartie de leur disparition, des emplois budgétaires permanents et clairement ciblés par elle. C'est un point sur lequel la négociation avec la tutelle doit être entreprise immédiatement, notamment pour remplir pleinement la mission archéologique de l'établissement.

2°) Si le renforcement des moyens du service des publications doit également figurer à l'ordre du jour des discussions avec l'administration centrale afin d'améliorer la diffusion des travaux de l'Ecole, la question du redéploiement des moyens exigé par l'Ambassade pour le service de l'accès au bâtiment semble anecdotique. Dans ce contexte, la solution ne doit pas être recherchée à Rome. Les problèmes logistiques posés par la sécurité d'un palais historique partagé par les services extérieurs de deux ministères ne peuvent se régler qu'à Paris, c'est-à-dire entre les deux administrations centrales des Affaires étrangères et de l'Éducation nationale.

3°) A court terme, la question la plus délicate réside certainement dans la gestion du personnel local. En 1992, la Cour des Comptes soulignait le poids des rémunérations versées (plus du quart du budget de l'exercice) et demandait que les nouveaux recrutements s'effectuent désormais "sur la base du niveau réel de qualification des personnes

concernées". L'Ecole ne pouvait évidemment ignorer ces remarques particulièrement appuyées.

Le nouveau règlement intérieur (immédiatement mis en chantier en 1993, sur la base du décret du 6 février 1974 alors en vigueur) se situe dans ce contexte. S'il n'appartient pas au Comité de se prononcer sur la validité de ce dispositif évidemment perfectible, la mauvaise humeur exprimée devant lui par les délégués de ces contractuels (auxquels sont assignées des fonctions d'exécution, le personnel métropolitain ayant l'exclusivité des tâches de conception et de responsabilité) ne doit pas dissimuler qu'il n'y a pas d'alternative. Les conditions peu claires dans lesquelles ce nouveau règlement a été présenté au Conseil d'administration du 6 décembre 1995 n'effacent pas cette réalité.

Le document, présenté comme conforme à la législation italienne en vigueur et qui sauvegarde expressément les droits acquis, aurait pu être de meilleure facture ; il ne constitue pas moins un incontestable progrès par rapport à la situation antérieure. Que deux statuts différents s'appliquent à des agents recrutés à des dates différentes n'est pas original et n'affecte en tous cas aucunement la régularité du mécanisme. Il est possible que l'arrivée prochaine de représentants de ce personnel au Conseil d'administration s'accompagne de quelques turbulences. Cette simple perspective ne doit pas conduire l'EFR à faire marche arrière.

3 - La gestion financière

1°) L'état des comptes n'appelle aucune remarque particulière. Le désengagement du CNRS, que l'on semblait redouter, ne s'est pas produit. L'Ecole continue à accueillir de nombreux chercheurs des laboratoires ou équipes de rattachement, et un poste est mis à disposition, pour un an chaque année, au profit d'un membre "sortant", au vu d'un programme de recherche d'intérêt général. En outre, la subvention annuelle de 150 KF, qui se faisait attendre depuis 1995, a été versée conformément à la convention liant les deux institutions.

2°) Deux tiers de la subvention de l'Etat sont consacrés aux rémunérations.

Sont inscrits au projet de budget 1997, au titre de l'article 10 du chapitre 36.11, 32 personnels permanents (contre 31 en 1996), répartis en 6 personnels administratifs, 8 personnels scientifiques et 18 membres. Les crédits prévus pour leurs traitements bruts annuels s'élèvent à 5,616 MF, auxquels il convient d'ajouter 5,859 MF d'indemnités (dont 5,063 MF d'indemnités de résidence au taux en vigueur au 1/10/96), 2,29 MF de charges sociales et 345 KF de provision. Le personnel métropolitain représente donc une charge globale de 14,11 MF.

Notifiée initialement le 27 janvier 1997, la dotation globale de fonctionnement du chapitre 36.11.10 n'était alors, pour faire face à une dépense incompressible née de l'effectif budgétaire autorisé d'agents de la fonction publique, que de 10 MF. Cela ne couvrait pas la totalité du budget primitif voté par le Conseil d'administration le 5 novembre 1996 et faisait apparaître un déficit de 4,11 MF.

La Direction générale des enseignements supérieurs a heureusement recalculé la subvention de l'Ecole. L'établissement a en effet reçu un complément de 1,5 MF, ce qui lui permet, en l'état actuel de ses comptes, de rémunérer ses personnels métropolitains en puisant sur ses réserves.

3°) Il y a 30 agents locaux, rémunérés sur les crédits de l'article 50 du même chapitre 36.11. La dépense correspondante pour l'EFR est de 6,342 MF (soit la moitié environ du poids du personnel métropolitain), se répartissant en 2,264 MF de salaires, 2,133 MF d'indemnités (dont 1,474 MF d'indemnité "intégrative"), 1,48 MF de charges sociales et 465 KF de provision.

Au moment où les nouveaux statuts entrent effectivement en vigueur, la situation générale n'est donc pas totalement satisfaisante : d'abord parce que la dotation a évolué (dans les deux sens) sans concertation avec l'établissement, ensuite parce que, actuellement égales à quatre mois de fonctionnement, les réserves devraient tomber au-dessous du niveau réglementaire à la fin de l'exercice 1997.

Cette question est préoccupante : la réponse peut être recherchée soit dans le mécénat privé, soit dans des subventions publiques autres que françaises, c'est-à-dire italiennes et européennes.

L'École française de Rome

LES MEMBRES ET LES BOURSIERS

I - Les membres

1 - Mode de recrutement

Pour la première fois en 1997, les nouveaux membres de l'École française de Rome ont été recrutés par la nouvelle commission d'admission, dont la composition a été modifiée par les nouveaux statuts. Elle comporte désormais 22 personnes, dont le directeur de l'EFR, les trois directeurs des études et 18 personnalités nommées par le Ministre dont 10 appartiennent au Conseil scientifique de l'École. Jusqu'à présent, cette commission était séparée en trois sous-commissions (correspondant aux trois sections de l'EFR) qui auditionnaient séparément les candidats. Conformément aux recommandations du CNE en 1986, cette procédure a été abandonnée, et c'est désormais en réunion plénière que la commission d'admission entend les candidats, ce qui contribuera indéniablement à renforcer la cohérence du recrutement.

Rappelons que l'EFR dispose de 18 emplois de membres : 8 pour l'Antiquité, 4 pour le Moyen Age, 6 pour l'époque moderne et contemporaine et les sciences sociales. Compte tenu de cette répartition, le nombre de postes mis au concours pour chaque période varie selon les années, puisque les membres sont nommés pour un an renouvelable deux fois. Ainsi, par exemple, en 1996, étaient ouverts au recrutement 3 postes pour l'Antiquité, 2 pour le Moyen Age, 1 pour la période moderne et contemporaine, 1 pour les sciences sociales. Mais l'année suivante, 1 seul poste peut être mis au concours pour le Moyen Age et 2 pour la période moderne et contemporaine.

La sélection est donc plus ou moins sévère, selon les sections. On compte en effet en moyenne 3 candidats pour 1 poste en Antiquité, 5 pour 1 dans la section moderne et contemporaine, 6 pour 1 dans la section médiévale. Dans cette dernière discipline, un tiers seulement des candidats seront finalement admis comme membres, en général à la deuxième ou à la troisième candidature, le directeur des études faisant remarquer par ailleurs que la moitié des candidats normaliens ou chartistes n'intègrent jamais la section médiévale.

Dans ces conditions, l'EFR ne doit pas exclure des rééquilibrages entre les sections. Il serait sans doute judicieux que, parmi les postes de membres mis au concours chaque année, un ne soit pas prédéterminé : cela donnerait à la commission d'admission un volant de manoeuvre appréciable, lui permettant de réagir plus sagement selon la qualité des candidatures qui lui sont proposées.

Admission des membres (1991-1996)

	Antiquité	Moyen Age	Section moderne et contemporaine	Total
1ère candidature	3	1	6	10
2ème candidature	11	4	4	19
3ème candidature	1	3	2	6
4ème candidature	1	-	-	1

La candidature à l'École française de Rome est soumise à un certain nombre de conditions, clairement définies : les candidats doivent être agrégés, ou titulaires d'un DEA, ou archivistes-paléographes, ou titulaires d'un doctorat ou d'un titre jugé équivalent. Avant d'être auditionnés par la commission, ils doivent déposer un dossier comprenant leur programme de recherche, la liste de leurs titres et travaux ainsi que l'avis motivé de deux personnalités scientifiques. Depuis 1997, ils n'ont plus droit qu'à trois candidatures.

Le recrutement des membres de l'École française de Rome se fait sur la base d'un programme de recherche personnel - le plus souvent l'achèvement d'une thèse de doctorat - et non d'une adéquation aux programmes scientifiques collectifs de l'institution. C'est là un principe fondamental que l'on doit défendre : il ne peut y avoir de postes "fléchés" car il serait ruineux pour l'EFR que, sous prétexte de rationalisation, on voulût artificiellement "harmoniser" les orientations scientifiques des membres et des travaux collectifs de l'École. De ce point de vue, on ne peut que se féliciter de la grande variété des sujets de recherche des membres de l'École française de Rome.

Au total, le mode de recrutement des membres de l'École française de Rome ne soulève ni difficulté, ni contestation particulière. Seul son calendrier a pu poser quelques problèmes : il coïncidait avec celui des commissions de spécialistes universitaires, qui se réunissent à la fin du mois de juin. Or, la plupart des candidats à l'EFR postulent également, par une prudence bien légitime, à des postes temporaires dans différentes universités, type ATER. L'incertitude dans laquelle ils se trouvaient gênait, par conséquent, leur recherche active d'une "position de repli". La décision récente d'avancer d'un mois les auditions à l'EFR (de fin juin à fin mai) leur permet d'être plus rapidement fixés sur leur sort et assure ainsi à tous, vis-à-vis de l'institution universitaire, une position plus confortable.

2 - Profils des candidatures et des admissions

L'École française de Rome a longtemps été la chasse gardée de deux institutions parisiennes : l'École nationale des Chartres et l'École normale supérieure. Si le recrutement des membres s'est, depuis, progressivement diversifié, il demeure encore aujourd'hui l'héritier de cette tradition.

Les diplômés de l'École nationale des Chartres représentent 10% des candidats en section Moyen Age et 13% des membres. Pour la période moderne et contemporaine, les proportions sont, respectivement, de 5 et 17%.

La part des écoles normales supérieures dans le recrutement de l'EFR est encore prépondérante.

**Pourcentage des anciens élèves des ENS
parmi les candidats et les membres de l'EFR (1991-1996)**

	Antiquité		Moyen Age		Section moderne et contemporaine	
	Candidats	Membres	Candidats	Membres	Candidats	Membres
Ulm	27 %	27 %	26 %	49 %	11 %	17 %
Fontenay-Saint-Cloud	13 %	13 %	23 %	38 %	24 %	25 %
Total ENS	40%	40%	49%	87%	35%	47%

On ne s'étonnera pas de la proportion écrasante des agrégés dans le recrutement : 77% des candidats et 88% des membres en Antiquité, 58% et 89% en Moyen Age, 58% et 75% pour la période moderne et contemporaine. Si l'on considère cette dernière section, qui a accueilli 12 membres depuis 1991, seuls 3 d'entre eux n'étaient pas agrégés (l'un étant diplômé de l'IEP et les deux autres de l'École nationale des Chartres). Sur ce point, l'EFR ne fait que suivre les pratiques courantes dans le monde universitaire, du moins en lettres et sciences humaines, où l'agrégation est, dans les faits, exigée en plus de la thèse de doctorat pour ceux qui souhaitent postuler dans l'enseignement supérieur.

Plus préoccupant sans doute est le caractère massivement parisien du recrutement. Encore faut-il préciser que ces universités parisiennes sont, pour les trois quarts, Paris I et Paris IV. Paris X figure en troisième position, en Moyen Age ainsi qu'en section moderne et contemporaine. Hors de la capitale, seule l'université d'Aix-Marseille a présenté plusieurs candidats depuis 1991 en histoire ancienne. L'effet de concentration est encore plus spectaculaire si l'on raisonne en termes de direction de recherches : en ce qui concerne les études médiévales, deux directeurs de thèse dirigent à eux seuls les travaux de plus de la moitié des membres de la section.

**Pourcentage des candidats et des membres
inscrits en thèse dans une université parisienne**

	Antiquité	Moyen Age	Section moderne et contemporaine
Candidats	73	87	81
Membres	75	100	100

Enfin, on doit signaler une augmentation sensible, depuis une dizaine d'années, de l'âge moyen des membres au moment de leur recrutement : il est actuellement d'un peu moins de 30 ans (alors que l'âge moyen des candidats est d'un peu plus de 31 ans). Cela signifie que les membres ont, pour la plupart, déjà acquis une expérience de l'enseignement, universitaire pour les trois quart d'entre eux. Cela signifie également qu'ils sont le plus souvent recrutés en fin de thèse, ce qui pose quelques questions sur lesquelles nous reviendrons.

Au total, on constate que l'École française de Rome puise dans un vivier très classique : le "membre type" est agrégé, très souvent normalien, ayant déjà exercé des fonctions d'AM, AMN ou ATER et achevant une thèse dans une université parisienne. Son cursus reflète, en les accentuant, les principales tendances déjà constatées dans l'analyse du profil des candidats.

L'École française de Rome est parfaitement consciente des dangers d'un recrutement trop normatif. Le directeur des études médiévales fait remarquer à ce sujet que plus le nombre de postes mis au concours est réduit, plus les choix finaux paraissent orthodoxes : au candidat "franc-tireur", qui pourrait avoir sa chance en cas de postes multiples, est toujours préféré, non par principe mais dans la pratique, le candidat accumulant le plus de garanties universitaires. En Antiquité, où le rapport entre l'offre et la demande est bien plus avantageux pour les candidats, le recrutement est naturellement plus diversifié : la compétence archéologique, par exemple, y est également prise en compte. En revanche, si les membres de la section moderne et contemporaine présentent une belle variété de sujets et de directeurs de recherches, leur profil universitaire est beaucoup plus homogène.

Sans doute l'EFR n'est-elle pas responsable des déséquilibres du système universitaire français, qui expliquent avant tout le fait que les universités de Province soient si rares à présenter des candidats. Mais elle doit s'interroger sur sa visibilité, et se demander si une politique plus active en matière d'information auprès des universitaires ne pourrait pas élargir ses canaux de recrutements traditionnels. En organisant, à Rome en mai 1996, le Congrès de la société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur, la section médiévale a montré qu'elle souhaitait favoriser son ouverture et, partant, la diversification de son recrutement. Mais il reste, en ce domaine, beaucoup à faire et l'École française de Rome ne peut qu'agir à la marge d'une situation en grande partie structurelle.

3 - Cours, activités scientifiques et débouchés

Il convient sans doute d'exprimer d'abord une impression d'ensemble, unanimement ressentie par les participants à la mission d'évaluation de l'EFR : les grandes qualités, humaines et scientifiques, des membres en font un groupe uni et attachant. Un groupe, et non des individualités isolées : même s'ils sont naturellement attachés à la liberté de poursuivre leur recherche personnelle, ils sont avides de contacts et de rencontres, ne rechignent pas au travail collectif, et tous saluent avec gratitude la disponibilité du directeur ainsi que de leurs directeurs des études, qui les aident à tous les niveaux. Les membres n'entendent pas seulement leur séjour à Rome comme le moyen d'achever leur thèse dans des conditions exceptionnelles, mais comme une occasion d'apprendre une autre manière de faire de l'histoire au contact de l'école italienne.

Les obligations des membres

C'est cet état d'esprit qu'il faut prendre en compte lorsqu'on aborde la question des devoirs des membres vis-à-vis de l'institution. Formellement, ceux-ci se ramènent à deux exigences essentielles :

- un article, que les membres doivent rendre aux *Mélanges de l'École française de Rome* ; celui-ci est moins vécu comme une contrainte que comme une opportunité de publication dans une revue prestigieuse ;
- un mémoire à remettre à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en troisième année qui, comme l'article précédent, s'inscrit logiquement dans la ligne des recherches personnelles que les membres mènent dans le cadre de leur thèse ; sur ce point, les membres de l'EFR émettent une revendication, parfaitement légitime, qui concerne le calendrier de la date limite de remise à l'Académie : celle-ci pourrait être utilement repoussée de deux mois, du 15 avril au 15 juin, pour permettre aux membres de ne pas hâter la rédaction du mémoire.

Pourtant, ce tableau des "droits et des devoirs" des membres de l'École française de Rome ne rend compte que très imparfaitement du fonctionnement réel de l'institution. Car, dans les faits, les membres collaborent volontiers à toutes sortes de travaux collectifs, selon des modalités qui sont fixées au cas par cas, avec le directeur des études, en fonction de leurs compétences, de leurs centres d'intérêt et de l'avancement de leurs recherches personnelles.

Les membres sont évidemment fortement incités à assister et à participer aux séminaires, colloques et tables rondes organisés par leur section. Ils le font souvent volontiers, dans la mesure où, si l'abondance des rencontres scientifiques de l'EFR peut créer l'illusion d'un trop-plein, elle constitue, de l'avis même des membres, une "offre raisonnable" en fonction des spécialités de chacun : un spécialiste d'épigraphie latine n'est évidemment pas tenu d'assister aux colloques d'histoire contemporaine, même si beaucoup de membres profitent de leur séjour romain pour parfaire leur culture historique générale. De plus, certains séminaires, ou même des tables rondes, sont organisés à l'initiative des membres qui y voient un moyen de développer leur intégration au milieu universitaire italien.

Les membres qui le désirent sont conviés à participer aux chantiers archéologiques de l'École française de Rome, voire à y prendre des responsabilités. Cela vaut surtout pour la section antique : parmi les 16 membres qu'elle a accueillis depuis 1991, seuls 4 n'avaient, à l'entrée, aucune expérience en archéologie (il s'agissait de trois philologues et d'un historien). Il n'est évidemment pas question d'obliger un philologue à fouiller, mais beaucoup d'historiens doivent leur attirance pour l'École française de Rome à l'articulation qu'elle pratique entre histoire et archéologie, et profitent naturellement de leur séjour romain pour poursuivre leur formation archéologique. La situation est différente pour le Moyen Âge, où l'archéologie paraît, à tort ou à raison, comme une activité plus spécialisée, et qui n'est pas en tout cas strictement nécessaire à la formation d'un historien.

Les programmes de recherches collectives de l'EFR, en général très bien perçus par les membres, sont également l'occasion de diversifier leurs activités. Qu'il s'agisse des missions traditionnelles de l'École (en matière d'épigraphie latine ou de recherches sur la papauté médiévale, par exemple) ou des nouveaux chantiers scientifiques qu'elle s'est choisis (ainsi, actuellement, du programme sur "L'homme, l'espace et le sacré"), ils sont souvent l'occasion d'une participation active des membres.

Enfin, on ne saurait négliger la part importante que prennent les membres à des travaux d'intérêt général, qu'il s'agisse d'une aide à la gestion des fonds de la bibliothèque, de la préparation "logistique" des colloques, ou bien de la participation aux tâches de publication (confection d'index, par exemple). L'EFR ne pourrait sans doute pas assurer une telle densité d'activités scientifiques sans l'aide que lui procurent les membres, et qui se justifie moins par un système de contraintes que par un état d'esprit où se mêlent à la fois l'intérêt bien compris et la reconnaissance vis-à-vis de l'institution.

L'adaptation de l'EFR aux exigences de la thèse "nouveau régime"

Au total, l'activité des membres de l'École française de Rome constitue un exemple assez rare, du moins en lettres et sciences humaines, d'articulation réussie entre recherche personnelle et travaux collectifs. Ce constat ne doit pas, pour autant, dispenser l'EFR d'une réflexion globale concernant les effets de la nouvelle thèse sur le cursus de ses membres.

En effet, ceux-ci intégrant le plus souvent l'École française de Rome après plusieurs années de recherche, on attend d'eux qu'ils y finissent leur thèse et qu'ils en préparent l'édition pour le service des publications. Le directeur de l'EFR, qui est favorable au recrutement tardif tel qu'il est aujourd'hui pratiqué, en mesure les conséquences : des membres n'entrent parfois à l'École française de Rome qu'une fois achevés leurs dépouillements archivistiques, et consacrent donc un ou deux ans à la rédaction de leur thèse, travail solitaire qui rend moins nécessaire le séjour italien. Mais au terme de la rédaction de leur thèse, ils peuvent se consacrer à d'autres travaux.

Le problème est sans solution, car il n'est pas question de recruter des chercheurs en début de thèse, donc moins expérimentés, pas plus qu'on ne saurait remettre en cause le principe fondamental qui veut que les membres soient, dans leur immense majorité, des doctorants. L'EFR a dû s'adapter au format de la thèse nouveau régime et elle y est globalement parvenue, ses membres réussissant, grâce à un effort très soutenu, à concilier travail de thèse et recherches collectives.

Pour optimiser cette structure, une réflexion d'ensemble doit donc être conduite sur la possibilité de diversifier le recrutement des membres, selon le niveau d'avancement de leurs recherches et, partant, leur disponibilité pour le travail collectif. Le directeur l'a déjà engagée en rappelant que les nouveaux statuts de l'EFR rendent possible l'admission de membres étrangers. Le Conseil scientifique va prochainement se prononcer sur l'opportunité de mettre au point un système de délégation permettant à des chercheurs occupant actuellement des postes de maîtres de conférences de préparer une habilitation. L'ancien système des professeurs invités n'ayant plus cours à l'EFR, une telle procédure donnerait peut-être l'occasion à certains chercheurs plus confirmés d'animer de manière efficace la recherche collective à l'École française de Rome.

Il ne s'agit là que d'une piste qui, pour être explorée, nécessite que l'on remette en cause la durée du séjour des membres. En suggérant que l'octroi de la troisième année (automatique dans les faits) soit désormais subordonné à l'intégration active des membres aux programmes de recherches collectives de l'École française de Rome, son directeur se place déjà dans cette perspective. Mais il s'agit, plus globalement, de se demander si l'EFR n'aurait pas intérêt à disposer de ses annuités de membres de manière souple, au cas par cas, pour en diversifier le recrutement et les projets d'études.

Les débouchés des membres

Les débouchés des membres de l'EFR ne posent pas de difficulté, ce qui n'est guère étonnant compte tenu de leur nombre et de leur parcours d'excellence. La direction de l'Ecole ne procède pas à un suivi systématique des anciens membres - ce qui est regrettable -, mais les situations individuelles sont connues. De fait, la plupart des anciens membres restent en relation, parfois très nourrie, avec l'École. Sans avoir de statut, ni de rôle clairement défini dans l'institution, ils sont sans doute indispensables à son bon fonctionnement.

De l'avis même des membres interrogés à ce sujet, la sortie de l'EFR reste un problème individuel, même s'ils peuvent l'affronter avec l'aide efficace du directeur et de leur directeur des études. Tous, sauf "accident", quittent l'EFR thèse soutenue. Ils sont, par conséquent, en mesure de se présenter sur des postes de maîtres de conférences ou, à défaut, d'ATER. Le CNRS paraît également un débouché naturel pour les membres de l'EFR : c'est le cas, notamment, des médiévistes pour qui il est même plus fréquent que l'université. Il existe des portes de sortie plus particulières (les bibliothèques et les archives pour les archivistes-paléographes, les musées pour les archéologues, grâce à la signature récente d'une convention avec l'École du Patrimoine). Très rares sont les anciens membres réintégrés, même provisoirement, dans l'enseignement secondaire : il s'agit de personnes qui n'ont soutenu leur thèse qu'après la sortie de l'Ecole.

II - Les boursiers

Depuis sa mise en place en 1975, le système des bourses n'a cessé de prendre de l'ampleur au point de devenir essentiel dans le fonctionnement de l'institution, pour elle-même et dans ses rapports avec le milieu universitaire, français et étranger. L'École française de Rome distribue aujourd'hui environ 130 mensualités de bourses par an y consacrant environ 550 000 francs, soit environ 4% de ses crédits recherche. Longtemps plafonné à 3 800 francs par mois, le montant des bourses est passé à 4 200 francs au 1er janvier 1997. Le nombre des boursiers dépasse celui des mensualités de bourses, dans la mesure où certains d'entre eux demandent, ou se voient attribuer, des bourses de 15 jours.

1 - Mode de recrutement

Les bourses sont attribuées deux fois par an pour le semestre suivant par le directeur et les directeurs des études siégeant, avec le représentant des membres, en commission des bourses. La liste des boursiers et leurs rapports d'activité sont soumis en fin d'année à l'approbation du Conseil scientifique. La Commission des bourses juge, sur leurs projets de recherche, les candidatures qui lui sont soumises. Le principal critère de sélection est celui de la pertinence documentaire du séjour romain.

Les candidats doivent être titulaires d'un DEA, ou diplôme jugé équivalent ("tesi di laurea" pour les chercheurs italiens), et ne peuvent bénéficier que d'une mensualité par an, renouvelée trois ou, exceptionnellement, quatre fois. Les boursiers effectuant un premier séjour à l'EFR représentent plus de la moitié du total, ce taux variant légèrement selon les années et les sections. Il témoigne en tout cas d'un renouvellement satisfaisant.

Les séjours uniques correspondent le plus souvent à des recherches qui, si elles ne touchent pas directement l'histoire de l'Italie ou de la Papauté, nécessitent, à un moment donné, une exploration des archives ou des bibliothèques romaines. A l'inverse, les boursiers effectuant plusieurs séjours à l'EFR ont le plus souvent des sujets de recherche liés aux missions scientifiques de l'École ; beaucoup d'entre eux seront, par conséquent, naturellement

amenés à candidater pour devenir membres. Sauf quelques très rares exceptions, tous les membres de l'EFR sont d'anciens boursiers.

Les bourses se répartissent assez équitablement entre les trois sections (cf. tableau, p. 21), avec une prépondérance pour l'Antiquité qui s'explique par le nombre plus élevé de candidatures. Celui-ci est, comme on le voit, susceptible d'oscillations selon les années, mais une tendance à l'augmentation du nombre de dossiers (et, aux dires des directeurs des études, de bons dossiers) est toutefois perceptible depuis quelques années. Si bien que le taux de satisfaction des demandes baisse, même s'il demeure à un niveau raisonnable : 60% environ pour l'Antiquité, 77% pour le Moyen Age, 68% pour la section moderne et contemporaine (chiffres de 1996-1997).

2 - Accueil et hébergement

Les expertises ont tenu à saluer l'efficacité et la disponibilité du directeur et des directeurs des études de l'EFR dans l'accueil des boursiers qui ont, concernant par exemple les horaires de la bibliothèque, les mêmes droits que les membres. L'École française de Rome met également à leur disposition, dans la mesure du possible, et pour ceux qui le souhaitent, un logement dans les locaux de la place Navone.

L'afflux des demandes a obligé l'intendance à y engager des travaux (trois chambres ont été récemment aménagées pour le logement des fouilleurs et des vacataires, dégagant ainsi de la place pour les boursiers). L'augmentation parallèle d'autres demandes d'hébergement, liées à la densité des rencontres scientifiques de l'EFR, rend délicate la gestion des séjours de l'immeuble de la place Navone. La moyenne mensuelle du nombre de présences y est actuellement de 40 personnes. En 1996, l'EFR a assuré l'hébergement de 181 boursiers, en même temps que celui de 154 chercheurs en mission et de 124 hôtes scientifiques - soit 459 séjours place Navone.

3 - Profil des boursiers

Plus des deux tiers des boursiers de l'EFR sont de nationalité française : cette proportion est restée relativement stable depuis cinq ans (entre 70 et 75% selon les années). Cette stabilité cache toutefois des variations selon les sections. Ainsi, pour l'Antiquité, la proportion des boursiers étrangers a beaucoup diminué depuis quatre ans (en 1991-1992, 50% seulement des boursiers antiquisants étaient français ; ils étaient 68% en 1996-1997). Inversement, la section médiévale accueille de plus en plus de chercheurs étrangers depuis 1994 (près de 40% en 1996-1997).

Ces variations ne sont pas le fait d'une politique de l'EFR, mais épousent la conjoncture de la recherche internationale. Les ressortissants des pays du Maghreb, traditionnellement bien représentés à l'École française de Rome, s'y font plus rares. Les boursiers provenant d'Albanie et des pays de l'ex-Yougoslavie assurent une présence régulière dans la section antique. Le fait nouveau consiste en l'arrivée de chercheurs, notamment médiévistes, venus d'Europe centrale ou orientale, préparant souvent une thèse européenne co-dirigée par un universitaire français.

La diffusion d'une nouvelle formation italienne (le "dottorato di ricerca") a provoqué un fort afflux de boursiers italiens. Leur accueil par l'École française de Rome se justifie pleinement dans le cadre de sa politique d'intégration au milieu universitaire italien : nombre d'entre eux appartiennent à des universités ou centres de recherche conventionnés avec l'EFR, la section moderne et contemporaine offrant, par exemple, fréquemment des bourses à des chercheurs de l'Institut universitaire européen de Florence ou de la Scuola Normale Superiore de Pise. La Commission des bourses veille à ce que leur éloignement géographique justifie la prise en charge de ce séjour, de même qu'elle se déclare attentive à ce

que leurs liens avec l'école historique française en général ou avec les programmes de l'EFR en particulier donnent un sens à leur recrutement comme boursiers.

Les boursiers français sont, pour plus de 80% d'entre eux, des doctorants ; les autres sont soit des archéologues, soit des archivistes-paléographes, soit plus rarement des historiens engagés dans des recherches post-doctorales. Il s'agit là d'une politique de l'EFR, qui écarte le plus souvent les candidatures émanant de chercheurs déjà titulaires de postes en université ou au CNRS pour privilégier les candidatures de jeunes chercheurs en cours de thèse. Ce choix, en soi parfaitement légitime, pose toutefois le problème déjà évoqué des chercheurs engagés dans la préparation d'une habilitation.

Un tiers environ des boursiers occupent un poste temporaire à l'université (AM, AMN, ATER...), un autre tiers étant constitué d'étudiants, le troisième présentant des situations professionnelles plus diverses. On regrette le faible nombre d'enseignants du secondaire parmi les boursiers, même s'il s'explique par un problème structurel qui dépasse évidemment l'École française de Rome. Le cursus universitaire des boursiers n'est pas aussi "profilé" que celui des membres : entre 25 et 30% d'agrégés suivant les sections et les années, moins de 10% de normaliens. De même, si la part des universités parisiennes demeure prépondérante (environ 60%), elle n'est pas écrasante et permet à certaines universités provinciales (moins de dix, en réalité) d'assurer un flux assez régulier de boursiers. En matière de cursus, d'universités de rattachement, de spécialités, le recrutement des boursiers vient contrebalancer la rigidité du recrutement des membres, et constitue donc un aspect essentiel de l'ouverture de l'École française de Rome.

On aurait tort, par conséquent, de considérer le système des bourses comme annexe dans le fonctionnement de l'École française de Rome. Elle lui doit une bonne part de sa visibilité, en France comme à l'étranger, et il constitue sans doute, depuis vingt ans, le moteur le plus efficace de son évolution vers plus d'ouverture et de dynamisme.

En permettant ainsi à de jeunes chercheurs de bénéficier de conditions de travail exceptionnelles, l'EFR rend un service considérable à l'organisation de la recherche. Si bien que l'on peut se demander ce qu'il adviendrait, par exemple, des départements d'histoire ancienne d'un grand nombre d'universités françaises sans cette bouffée d'air inappréciable. Les équilibres ménagés actuellement entre les différentes sections d'accueil, les différents profils universitaires et les différentes nationalités des boursiers ne devraient pas être remis en cause, même si l'École française de Rome doit sans doute poursuivre son effort d'internationalisation.

L'École française de Rome

LES ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES

Les nouveaux statuts de l'École française de Rome, en définissent clairement la mission : "développer la recherche et la formation à la recherche sur toutes les civilisations qui se sont succédé en Italie ou dont Rome a été le centre de rayonnement, de la préhistoire à nos jours". De plus, sa vocation historique est clairement affirmée par ce même décret du 10 septembre 1996, qui précise qu'elle "se consacre principalement à l'étude de l'histoire et fait appel à l'ensemble des disciplines susceptibles de concourir à l'exercice de ses missions". Cette définition justifie pleinement l'ouverture récente de la section moderne et contemporaine aux sciences sociales, de même qu'elle rend compte de l'articulation essentielle entre archéologie et histoire, que défendent les sections ancienne et médiévale.

Le directeur de l'École française de Rome décline cette mission en trois rôles principaux :

- un rôle de formation à la recherche pour les bénéficiaires de l'EFR (membres et boursiers essentiellement) ;
- un rôle d'intermédiaire entre la recherche historique et archéologique française et la recherche italienne, l'EFR devant être "la vitrine de la science française en Italie" ;
- un rôle fédérateur au sein même de la communauté italienne qui en fait la plaque tournante de nombreux programmes scientifiques.

Depuis la précédente évaluation de 1986, l'École française de Rome n'a cessé d'affirmer ce triple rôle, d'où résultent trois évolutions majeures :

- le développement de ses activités scientifiques en direction des secteurs porteurs de la recherche historique : l'archéologie médiévale a, de ce fait, beaucoup progressé depuis 1985, de même que s'est affirmée et diversifiée la vocation de l'EFR à lancer des recherches en histoire contemporaine et en sciences sociales ;
- l'ouverture internationale de l'École française de Rome, qui s'exprime par une politique continue de conventions avec différents organismes de recherche ;
- la multiplication des rencontres scientifiques (séminaires, tables rondes, colloques) et la défense d'une "certaine idée" du travail collectif.

1 - L'orientation générale de la recherche

La vitalité scientifique de l'École française de Rome se manifeste avec éclat dans le nombre impressionnant de rencontres qu'elle organise ou co-organise. En effet, ces activités scientifiques sont presque toujours le fait d'une collaboration avec des institutions ou des groupes de travail italiens, et souvent à leur demande. Elles attirent un public en général assez nombreux, qui remplit souvent la salle de conférences de la Place Navone, d'une capacité de 160 places. Leur succès s'explique sans doute, outre la pertinence du choix des thèmes de recherche, par deux facteurs favorables aux rencontres scientifiques :

- une capacité d'accueil tout à fait satisfaisante, dans des locaux prestigieux, et une équipe (directeur, directeurs des études, personnels administratifs) qui manifeste une grande capacité organisationnelle ;
- un débouché éditorial généreux et relativement rapide, la plupart des rencontres scientifiques faisant l'objet d'une publication, soit sous forme d'articles dans les *Mélanges*, soit sous forme d'ouvrages collectifs dans la Collection de l'École française de Rome.

Ainsi, les visiteurs de l'EFR retirent souvent de leur séjour romain l'impression d'une "machine scientifique" tournant à plein régime, au point même que certains ont craint, il y a quelques années, une surchauffe. La charge de travail que représente, notamment pour les directeurs des études, l'organisation de tant de rencontres scientifiques a provoqué une lassitude bien compréhensible, et l'on s'est inquiété des effets de cette suractivité sur l'efficacité des recherches personnelles de chacun. Le directeur de l'École française de Rome, justifiant la réduction actuelle du nombre des manifestations scientifiques, qui avait atteint un développement un peu excessif, rappelle qu'il ne faut pas perdre de vue l'importance de la

recherche personnelle et des travaux collectifs de longue haleine, moins spectaculaires sans doute, mais tout aussi indispensables et importants pour le rayonnement scientifique de l'École.

C'est donc à la recherche d'un équilibre que l'EFR est conviée aujourd'hui.

L'EFR et le système des études doctorales

Le développement des manifestations scientifiques à l'EFR depuis une dizaine d'années s'explique d'abord par la pression des autorités de tutelle qui ont encouragé l'École, dans les années 1984-1994, à développer une activité d'enseignement au niveau du troisième cycle, ce qui a entraîné la multiplication des séminaires de formation à destination d'un public essentiellement italien. Cette politique s'est avérée inadaptée à la structure de l'EFR et aux conditions de son intégration dans le milieu universitaire italien.

En effet, l'Ecole française de Rome n'a pas vocation à devenir un centre d'enseignement et, de ce fait, le modèle de l'école doctorale ne lui est pas particulièrement adapté. La Direction générale de la recherche (DGRT) calcule le montant des crédits de recherche en fonction du nombre de doctorants : ce système, bâti pour les écoles doctorales et leurs DEA, ne convient pas à un véritable centre de recherche. C'est pourquoi la direction de l'EFR semble déterminée à sortir de ce cadre : il ne faudrait pas que cette décision entraîne de conséquences budgétaires à son désavantage.

Dans ses choix scientifiques, l'Ecole française de Rome doit prendre en compte l'état de la recherche en Italie. C'est ainsi que, dans les secteurs des études anciennes et médiévales, le potentiel scientifique de l'Université italienne est tel qu'il semble inutile de confier à une institution française la charge d'assurer des séminaires qui s'inscrivent dans une perspective de formation doctorale. Ce qui ne signifie pas, évidemment, que les séminaires organisés par les sections de l'EFR, et qui sont ouverts à un large public, ne participent pas à la formation d'un grand nombre de jeunes chercheurs, italiens ou français, qu'ils soient membres ou boursiers.

La situation est différente en ce qui concerne la section moderne et contemporaine. L'École française de Rome considère qu'il entre dans ses missions de vivifier certains secteurs de la recherche italienne en ce domaine, évidemment en collaboration étroite avec des institutions universitaires romaines. C'est pourquoi la section moderne et contemporaine co-organise, avec l'Université de Rome La Sapienza et l'EHESS à Paris, un séminaire doctoral qui permet à des étudiants italiens de mener à Rome une scolarité préparant à une thèse de l'EHESS. Une telle politique, mise en place depuis le début des années 1990, anticipait sur le système plus récent des thèses européennes en co-tutelle, dans lequel elle a pu aisément s'intégrer. En outre, les thèmes abordés dans ce séminaire doctoral (Anthropologie du pouvoir ; La ville et l'échange ; Etat, nation, ethnies ; Rituels et liturgies politiques) s'articulent souvent à des programmes scientifiques plus vastes de l'École française de Rome.

Le choix des programmes de recherches

La politique scientifique de l'École française de Rome est l'héritière d'une tradition historique qui, pour prestigieuse qu'elle soit, n'en impose pas moins des contraintes.

Il en va ainsi, par exemple, de ses liens avec le Vatican et, plus globalement, de son attirance pour l'histoire ancienne du christianisme, qui remonte à la direction de Mgr. Duchesne. En 1880, le pape Léon XIII autorisait l'École française de Rome à éditer et utiliser les exceptionnelles richesses documentaires que renferment l'Archivio Segreto Vaticano. C'est à partir de cette époque que l'EFR est devenue l'éditeur reconnu des Lettres pontificales des XIII^{ème} et XIV^{ème} siècles, entreprise plus que centenaire qui a occupé des générations de membres diplômés de l'École nationale des Chartes et a permis, à ce jour, la publication de 88 volumes qui couvrent l'ensemble du XIII^{ème} siècle et les trois quarts du XIV^{ème} siècle.

L'intérêt de la section antique pour l'archéologie chrétienne, même s'il s'est atténué depuis quelques années, est également l'héritier de cette tradition. On notera également que, pour la période moderne et contemporaine, l'EFR a pris en charge, en collaboration avec l'Université grégorienne, la publication des Actes de la Nonciature de France (16 volumes publiés à ce jour) dès 1961, avant donc la création de la section moderne et contemporaine.

Il ne s'agit évidemment pas de mettre en cause ces entreprises érudites de très longue haleine, mais on ne peut que se féliciter du fait que l'École française de Rome ait choisi de ne pas s'en contenter, et de se libérer d'une tradition centenaire pour engager des programmes de recherches sur d'autres secteurs porteurs de l'historiographie. Il serait fastidieux et inutile d'en faire le recensement complet, seul compte l'avis unanime des experts qui ont apprécié la cohérence et la diversité de ces programmes de recherches, n'y décelant pas de lacunes inquiétantes. Nul doute que la personnalité du directeur et des directeurs des études puisse influencer sur telle ou telle orientation de recherches.

Mais l'essentiel est de souligner que la gamme des activités de recherche de l'École française de Rome est suffisamment large pour couvrir le champ de ses missions scientifiques. On notera également que les programmes de recherches choisis par l'EFR viennent souvent corriger les déséquilibres des centres d'intérêt de ses membres. Ainsi dans la section médiévale : si les sujets de thèse des membres font la part belle à l'histoire religieuse et culturelle, 5 programmes scientifiques, sur les 13 qu'organise ou co-organise la section, concernent l'histoire politique et sociale.

L'École française de Rome entend donc choisir ses programmes de recherches, et non plus seulement en hériter d'une longue tradition. C'est dans cette perspective, gage évident de dynamisme intellectuel, que l'on doit évoquer les grands programmes scientifiques transversaux que les directeurs successifs de l'EFR développent depuis quelques années.

Un premier programme, "les Mégapoles méditerranéennes à travers l'histoire : études comparatives", a été l'occasion de nombreuses rencontres scientifiques de haut niveau, dont les actes sont en cours de publication. Chacune des sections de l'EFR a pu ainsi organiser des séminaires spécialisés, articulés avec ce thème général : pour la section antique, des rencontres sur Rome, Apamée de Syrie, Carthage, Alexandrie ; pour la section médiévale, des séminaires sur les grandes villes italiennes à la fin du Moyen Age ainsi que "L'évolution urbaine en terre d'Islam et le Caire mamelouk à l'époque médiévale" et "De Constantinople à Istanbul" ; des études sur Rome, Naples et Marseille pour la section moderne et contemporaine.

Le nouveau programme transversal concernant "L'homme, l'espace et le sacré" se donne également pour objectif de développer des recherches précises (sur les sanctuaires, notamment) dans un cadre problématique élargi par la visée comparatiste. Ces programmes, qui mobilisent beaucoup d'énergie, permettent une articulation dynamique entre recherches personnelles et travaux collectifs, mais aussi une étroite et fructueuse collaboration entre les sections, ainsi qu'une ouverture vers le milieu universitaire italien et les autres écoles françaises à l'étranger.

La visibilité des activités de l'EFR

Depuis quelques années, l'École française de Rome édite une affiche présentant l'ensemble de son activité scientifique, avec la date de ses séminaires, tables rondes et colloques. Pourtant, une enquête, réalisée en septembre 1996 auprès des universitaires français a révélé que bien des progrès pouvaient être faits en matière de diffusion de l'information. Certains regrettent la lenteur de l'acheminement et le peu de détails fournis sur les rencontres scientifiques de l'EFR, d'autres se plaignent d'être informés de la tenue d'un colloque quelques jours seulement avant son ouverture, voire après qu'il a eu lieu.

Les reproches traditionnels adressés à la poste italienne ne suffisent sans doute pas à rendre compte de cette relative opacité. Il semble indispensable que l'École française de Rome

diffuse plus largement et plus rapidement le programme de ses activités, et, plus globalement, engage une réflexion sur les moyens d'améliorer sa visibilité, notamment en direction des universités françaises de Province. Comme on l'a vu, il y va du recrutement des membres, qui s'élargirait sans doute si l'EFR était mieux connue encore.

Une meilleure diffusion des publications de l'EFR irait sans doute dans ce sens. Elle ne suffirait pas, toutefois, à développer cette activité de relations publiques qui semble aujourd'hui indispensable. Il serait, en particulier, utile que l'École française de Rome édite un bulletin de ses activités, paraissant plusieurs fois l'an, et diffusé très largement.

2 - L'archéologie antique et médiévale

Contrairement à l'École française d'Athènes, l'archéologie n'est pas la vocation originelle de l'École française de Rome, créée à la fin du XIX^{ème} siècle pour être une institution d'histoire et de philologie centrée sur sa bibliothèque. La recherche archéologique s'y est développée progressivement, d'abord en Afrique du Nord puis, dans l'immédiat après-guerre, en Italie. Deux grands sites ont alors été ouverts : Bolsena dans le nord du Latium et Megara Hyblaea en Sicile. Le premier est aujourd'hui clos, le second est en cours de publication. Ils furent à l'origine d'une double évolution : un "repli italien", d'abord, que les événements politiques récents n'ont fait que confirmer ; l'ouverture d'un grand nombre de sites archéologiques, ensuite, souvent à la demande des Surintendances italiennes.

L'École française de Rome dépense actuellement 1 million de francs sur ses neuf sites d'archéologie antique (dont la moitié pour les quatre chantiers de la Vigna Barberini, sur le Palatin) et 280 000 francs pour l'archéologie médiévale. Elle a acquis, en la matière, une notoriété internationale. Ce qui ne va pas, paradoxalement, sans effets pervers : le problème aujourd'hui vient du fait que l'EFR, sans cesse sollicitée par les Surintendances italiennes d'apporter son appui financier, logistique et scientifique, risque de disperser ses efforts sur trop de petits chantiers. C'est pourquoi la tendance actuelle, qu'il convient de soutenir, consiste à concentrer les opérations archéologiques de l'EFR sur quelques sites majeurs, dont les problématiques de fouilles rencontrent celles des programmes scientifiques de l'École.

Le développement de l'archéologie à l'École française de Rome n'est donc pas seulement quantitatif : ce que l'EFR a promu, et doit continuer de promouvoir, est une articulation essentielle entre l'archéologie et l'histoire, l'une s'inscrivant toujours dans la perspective de l'autre. Ce décloisonnement des savoirs et des pratiques constitue sans doute l'une des grandes originalités de l'EFR, toujours très formatrices pour les membres et tous ceux qui sont associés à ses recherches. Ce développement se fait sous la demande pressante des milieux scientifiques italiens, à laquelle l'EFR se doit de répondre sous peine de manquer à l'une de ses missions essentielles. Il impose évidemment des moyens importants. Or, tout se passe comme si les autorités de tutelle n'avaient pas encore pris l'exacte mesure des conséquences entraînées par l'amplification des activités de terrain.

L'archéologie antique

A l'heure actuelle, neuf chantiers sont actifs en Italie. D'inégale importance, ils appartiennent à des catégories juridiques différentes. Certains, et non des moindres, sont des concessions annuelles : les sites du Pincio (Rome), de Musarna (Viterbe), de Cività di Tricarico (Matera) et d'Aquilée appartiennent à cette catégorie. La concession n'est pas incompatible avec la collaboration universitaire : l'université de Trieste, par exemple, travaille avec l'EFR à Aquilée. Les autres chantiers, y compris le Palatin (Vigna Barberini) fonctionnent selon le régime de la collaboration avec les Surintendances et bénéficient éventuellement de conventions avec les universités : outre le Palatin, c'est le cas de Paestum, Malvito (Calabre), Mégara Hyblaea et Muro Leccese (Lecce). Sans parler ici des sites sur lesquels l'École intervient moins directement, soit en donnant son label comme à La Castellina près de Santa Marinella ou à Loron (Porec) en Croatie, soit en fournissant une

contribution, au reste modique, comme à Jdidi en Tunisie, on conviendra que l'éventail des travaux de terrain est très ouvert.

Les budgets sont importants. Ils se répartissent de la façon suivante pour les principaux sites: 500 000 F en moyenne pour le Palatin (360 000 F pour 1997) ; 100 000 F (en 1996) et 75 000 F (en 1997) pour le Pincio ; 150 000 F pour Musarna ; 90 000 F pour Aquilée ; 50 000 F pour Cività di Tricarico.

La tendance aujourd'hui est à restreindre le nombre de ces travaux, d'une part en arrêtant temporairement ou définitivement la fouille, lorsqu'elle a pris suffisamment d'extension pour donner lieu à un train de publications, d'autre part en ne retenant que ceux qui s'harmonisent avec les grandes options du plan quadriennal. C'est ainsi que la vaste opération du Palatin, engagée depuis 1985, qui répond pleinement au programme "Topographie historique de Rome", doit connaître un arrêt en 1999 pour permettre l'accélération de l'étude des vestiges mis au jour : un premier volume va sortir incessamment ; deux autres sont en préparation.

Il en va de même pour les travaux sur le Pincio. Le site étrusque de Musarna, qui répond pleinement, en raison de la tranche chronologique concernée, au programme "Romanisation de l'Italie", va connaître lui aussi un arrêt au moins temporaire pour permettre l'achèvement des deux volumes actuellement en préparation. La fouille du site lucanien de Cività di Tricarico, qui répond exactement, dans un autre contexte historique et ethnique, à la même problématique, va être poursuivie et vraisemblablement amplifiée. Quant au chantier d'Aquilée, particulièrement prometteur, qui entre dans le programme "Société et économie impériale en Italie", il doit continuer au moins encore pendant quelques années dans les mêmes conditions.

La politique archéologique de la section antique, en dépit des pesanteurs du passé, des sollicitations italiennes et de la grande diversité des options scientifiques des membres ou des anciens membres, tend ainsi, et c'est fort bien, vers une cohérence accrue. Un projet important, dont la réalisation a été différée pour des raisons juridiques, mais dont on peut espérer qu'il trouvera le moyen de se réaliser, concerne la fouille du port de Trajan (Portus) à Ostie : en collaboration avec la Surintendance, il permettrait le développement du programme "Topographie historique de Rome" (car Ostie est une dépendance directe de l'Urbs) et constituerait la suite naturelle du programme "Mégapoles".

En termes généraux, si l'on voulait définir pour l'avenir la politique archéologique de la section antique, on pourrait formuler deux principes.

D'abord, ne retenir que les opérations nées de la convergence d'un projet scientifique et d'une opportunité offerte par l'Italie ; cela signifie que l'École ne s'engagera que sur les chantiers que lui permettront de développer un programme et qu'elle gardera donc l'initiative scientifique, quel que soit le montage juridique et financier de l'opération.

En second lieu, l'École doit conserver suffisamment de disponibilités et de souplesse pour répondre éventuellement au projet d'un membre ou d'un groupe de membres qui a défini une problématique précise. L'exemple emblématique est celui du site de la Magliana, fouillé à la demande de J. Scheid, spécialiste de la sodalité religieuse des Arvaes. Cette fouille a donné des résultats très remarquables ; elle doit du reste reprendre cette année, et les publications qu'elle a suscitées ont été fort bien reçues dans le monde scientifique.

Cela dit, on peut regretter le repli presque exclusif sur l'Italie. Il tient assurément à des raisons politiques qu'il est inutile de développer : la fermeture de l'Algérie, l'adaptation en cours à la nouvelle situation politique de l'ex-Yougoslavie et la demande accrue des autorités italiennes. Mais des occasions ont sans doute été manquées, par exemple en Tunisie, où la demande des autorités est forte et où l'École apporte déjà un soutien important aux publications archéologiques tunisiennes et franco-tunisiennes. Une politique africaine devrait, dans les prochaines années, être relancée sur des bases scientifiques et en fonction d'accords bilatéraux mieux assurés.

Dans le même ordre d'idées, on regrette un certain tarissement des recherches sur l'époque paléochrétienne, qui appartiennent à la grande tradition de l'EFR. Le secteur des premiers siècles du Christianisme est du reste, depuis quelques années, scientifiquement sinistré ; des raisons objectives expliquent ce phénomène, mais une politique volontariste devrait y remédier rapidement.

Riches d'avenir apparaissent en revanche les accords avec les autres écoles françaises à l'étranger. La convention avec l'IFAPO relative à la fouille de Bostra donnera lieu, on peut l'espérer, à une collaboration fructueuse sur l'un des sites urbains les plus intéressants du Proche-Orient. On se félicitera d'autre part de la collaboration instaurée par le programme "Mégapoles" avec les Instituts français d'Istanbul et du Caire, l'Ecole française d'Athènes et La Casa de Velázquez, qui est de nature à promouvoir des opérations communes sur le terrain.

L'archéologie médiévale

L'archéologie médiévale est, à l'École française de Rome comme ailleurs, une science relativement jeune ; l'EFR a ouvert ses premiers chantiers archéologiques sur sites médiévaux au cours des années 1970. Plus encore que dans le domaine antique, l'archéologie médiévale a pu souffrir, à l'École française de Rome, d'une certaine dispersion : trop de petits chantiers ouverts, souvent sous la pression des Surintendances et un fâcheux retard dans la publication des résultats de fouilles donnaient le sentiment d'un saupoudrage des efforts.

Après cette période de floraison exubérante, liée sans doute à la jeunesse de la discipline, il semble bien que l'archéologie médiévale ait atteint sa maturité. L'effort se concentre aujourd'hui sur quelques sites bien choisis en fonction des programmes de recherches de la section médiévale : c'est le cas des fouilles de Vaccarizza (Pouilles) depuis 1988, de la vallée du Turano (Latium) depuis 1990, de Cencelle (Latium) depuis 1994. Des chantiers plus anciens ont pu être fermés en 1993 (celui de Fiorentino dans les Pouilles et de Tabarka en Tunisie). Le principal partenaire de l'EFR sur ces programmes est l'UMR de Lyon II, et l'université de Rome La Sapienza participe également aux fouilles dans le Latium.

La section médiévale fait donc un effort louable pour rationaliser ses choix en matière de politique archéologique. Certaines opérations ponctuelles, en apparence peu spectaculaires, mais très fructueuses en informations scientifiques, ont ainsi pu être menées à bien rapidement : c'est le cas du chantier de La Torre (Lombardie), ouvert en 1990 et fermé en 1993 ou celui d'Urvei (Sardaigne) dont la première phase de fouilles est également achevée (1991-1994). Reste alors à en publier les résultats : sur ce point, des progrès sont encore à faire puisqu'à ce jour, seul un chantier d'archéologie médiévale a été publié, celui de Brucato (Sicile). Une chronique régulière des fouilles, publiée dans le MEFRM, ne saurait tenir lieu de publication en forme.

Le laboratoire d'archéologie et le bureau d'architecture

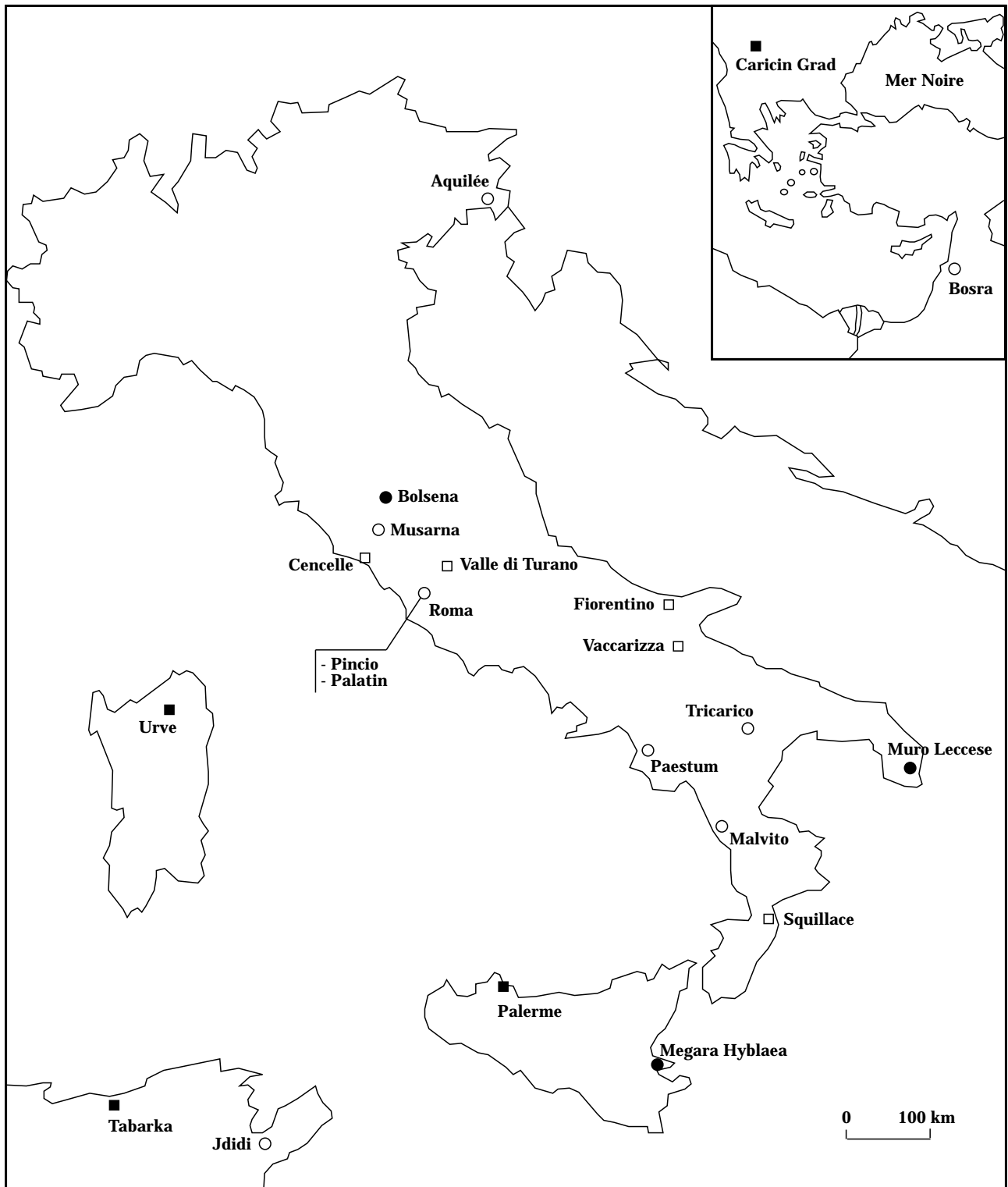
Pour appuyer ses programmes archéologiques, l'École française de Rome dispose de deux structures : le bureau d'architecture et le laboratoire d'archéologie, dont le rapport du CNE, en 1986, avait déjà souligné les besoins en personnels.

Le bureau d'architecture intervient essentiellement dans le travail de relevés sur les chantiers de fouilles, et dans l'établissement de plans et de restitutions en trois dimensions des structures fouillées - ce travail se faisant, à la main et sur support informatique (autokad), dans les locaux de la place Navone. Quatre postes sont affectés au bureau d'architecture : celui de l'architecte, responsable du bureau (poste métropolitain), deux postes de dessinateurs et un poste de documentaliste (tous les trois recrutés locaux). En outre, depuis 1994, le bureau bénéficie de l'apport d'un topographe-géomètre, effectuant dans ce cadre son service national. Mais ces CSN, renouvelés chaque année, doivent être formés à des techniques très spécifiques, ce qui occasionne une perte de temps et d'énergie. De toutes façons, il s'agit là d'un pis-aller qui ne survivra pas au service national.

Le laboratoire d'archéologie abrite, pour étude et restauration simple, une partie du matériel recueilli sur les fouilles de l'École. Pour le reste, les chantiers les plus éloignés géographiquement entreposent et étudient, en règle générale, leur matériel sur place, dans les réserves des Surintendances et des musées italiens. Quant aux travaux de restauration faisant appel à des techniques plus complexes, ils ne sont pas effectués à l'École, mais confiés à des laboratoires spécialisés, en France ou en Italie. Le laboratoire d'archéologie ne dispose d'un responsable que depuis 1995 ; jusqu'à cette date, c'est l'architecte qui s'en occupait également. Le responsable actuel est un ingénieur d'études, mis à la disposition de l'École par l'université Paris IV. Il n'a aucun personnel à disposition, le classement et l'étude du matériel étant réalisés par des vacataires et des missionnaires, sous la responsabilité des directeurs des chantiers concernés.

La véritable faiblesse de ces deux structures, dont la qualité des résultats est indéniable, reste donc le manque de personnel. L'EFR ne dispose, en définitive, pour l'ensemble des services liés à ses activités archéologiques, qui sont considérables, que d'un seul poste métropolitain, celui de l'architecte. Mais une personnalité exceptionnelle, de par son enthousiasme et l'étendue de ses compétences, ne saurait masquer la fragilité des structures. Il faudrait au moins que l'École puisse remédier, à brève échéance, à la précarité du poste d'ingénieur d'études, et trouver une solution pour compenser la disparition du poste de CSN topographe. Le développement de techniques toujours plus exigeantes (en particulier en matière d'informatisation des relevés de fouilles et du catalogage du matériel, sur lequel le bureau d'architecture a produit un travail remarquable) renforce encore cette nécessité. Si une stratégie de développement n'est pas mise en oeuvre rapidement, c'est la politique archéologique de l'École qui risque de se trouver menacée dans son ensemble.

Opérations archéologiques de l'EFR en 1995-1996



Antiquité	Moyen Age	
○	□	Chantier ouvert
●	■	Chantier en cours de publication

Les chantiers archéologiques de l'Ecole *

Archéologie antique (chantiers en activité au 31.12.96)

1991-1992	Aquileia	Musarna	Pincio	Vigna Barberini	Paestum		Malvito
1992-1993	Aquileia	Musarna	Pincio	Vigna Barberini	Paestum		Malvito
1993-1994	Aquileia	Musarna	Pincio	Vigna Barberini	Paestum		Malvito
1994-1995	Aquileia	Musarna	Pincio	Vigna Barberini	Paestum	Tricarico	
1995-1996	Aquileia	Musarna	-	Vigna Barberini	Paestum	Tricarico	
fin d'enquête sur le terrain prévue en	2002 ?	2001	2000	2000	-	2002 ?	2000 ?
publications commençant en	2002 ?	1998	1999	1997	1980	2002 ?	2000 ?

Archéologie médiévale

1991-1992	La Torre (Piémont)	Fiorentino	Urvei	Tabarka	Turano	S. Maria del Mare (Squillace)		
1992-1993	La Torre	Fiorentino	Urvei	Tabarka	Turano	S. Maria del Mare (Squillace)	Vaccarizza	
1993-1994		Fiorentino	Urvei	Tabarka	Turano	S. Maria del Mare (Squillace)	Vaccarizza	Cencelle
1994-1995				Tabarka	Turano	S. Maria del Mare (Squillace)	Vaccarizza	Cencelle
1995-1996					Turano	S. Maria del Mare (Squillace)	Vaccarizza	Cencelle
Date d'achèvement du programme (publication incluse)	1994	publication prévue en 1998	publication 1ère tranche 1999	publication prévue en 1998	1998	préparation de publication à partir de 1998	2002	publication 1ère tranche 1999

* ne sont pas pris en compte ici les chantiers qui ont bénéficié seulement d'un appoint financier de la part de l'EFR.

Financement des chantiers archéologiques (en francs) - Archéologie antique

1- Chantiers en activité au 01/12/97		1993	1994	1995	1996	1997
Aquileia Frioul Port fluvial romain Resp. : M.B. Carre	EFR Université de Trieste	70 000 10 000	80 000 -	80 000 -	80 000 -	90 000 10 000
Castelfranco Prov. de Modène Village celto-étrusque Resp. : V. Kruta	EFR MAE Surintendance	2 800 - ?	20 000 - ?	20 000 - ?	20 000 - ?	- 10 000 ?
Musarna Prov. de Viterbe Cité étrusque de la période romaine Resp. : V. Jolivet	EFR	130 000	150 000	150 000	160 000	180 000
La Magliana Rome Bois sacré des frères Arvales Resp. : J. Scheid	EFR	10 000	10 000	-	-	76 000
Pincio Rome Des jardins de Lucullus au palais d'Honorius ... Resp. : V. Jolivet	EFR	80 000	90 000	100 000	-	30 000
Vigna Barberini Rome Angle N.E. du Palatin Resp. : P. Gros, J.P. Morel, Ph. Pergola, Y. Thébert, F. Villedieu	EFR CNRS Europe	440 000 50 000 -	430 000 50 000 -	370 000 - -	600 000 - -	350 000 - 70 000
Paestum Campanie Colonie grecque puis cité romaine Resp. pour EFR : A. Rouveret et D. Theodorescu	EFR Centre Bérard Univ. Naples Surintendance ICCD	95 000 - 100 000 130 000 60 000	95 000 - 100 000 120 000 60 000	90 000 - - 130 000 65 000	66 000 100 000 120 000 130 000 65 000	90 000 100 000 120 000 65 000 65 000
Tricarico Basilicate Cité lucanienne avant et après conquête romaine Resp. : O. de Cazanove	EFR Centre Bérard	- 40 000	- 40 000	50 000 15 000	50 000 -	50 000 -
Malvito Calabre Complexe d'époque impériale Resp. : S. Crogiez	EFR Surintendance	- -	30 000 fournit ouvriers	40 000 fournit ouvriers	- -	- -
Jdidi Tunisie Eglises paléo-chrétiennes Resp. : M. Fixot	EFR MAE	10 000 50 000	15 000 50 000	15 000 50 000	15 000 50 000	30 000 50 000

2- Chantiers en cours de publication ou d'étude au 01/12/97		1993	1994	1995	1996	1997
Bolsena Latium Cité étrusque et romaine	EFR	10 000	15 000	20 000	20 000	22 000
Marina di San Nicola Villa maritime Resp. : X. Lafon	EFR	30 000	5 500	8 000	-	-
Muro Leccese Pouilles Habitat messapien Resp. : J.L. Lamboley	EFR	40 000	40 000	40 000	-	15 000
Trasano Prov. de Matera Néolithique et bronze moyen Resp. : J. Guilaine	EFR CNRS Institut de Paléontologie de Pise	25 000 ? ?	20 000 ? ?	- ? ?	- ? ?	- ? ?
Megara Hyblaea Sicile Colonie grecque Resp. : G. Vallet puis M. Gras	EFR	-	-	6 000	30 000	68 000
Total général EFR		943 000	1 000 000	989 000	1 041 000	1 001 000

Financement des chantiers archéologiques (en francs) - Archéologie médiévale

		1993	1994	1995	1996	1997
Fiorentino F. Piponnier P. Beck	EFR	60 000	20 000 (*)	10 000 (*)	12 000 (*)	10 000 (*)
Urvei J.M Poisson	EFR UMR 5648	50 000	60 000 25 000	10 000 (*)	10 000 (*)	
Vaccarizza G. Noyé	EFR Ec. des Chartes	50 000 5 000	40 000 5 000	80 000 5 000	40 000 5 000	70 000 5 000
Vallée du Turano É. Hubert	EFR Univ. Roma La Sapienza	50 000 15 000	60 000 10 000	80 000 5 000	80 000	70 000
Tabarka P. Gourdin	EFR MAE	20 000 40 000		10 000 (*)		
S. Maria del Mare (Squillace) G. Noyé	EFR Surintendance Calabre Éc. des Chartes	60 000 50 000 5 000	60 000 50 000 5 000	80 000 50 000 5 000	10 000 50 000 5 000	70 000 50 000 5 000
Cencelle F. Bougard	EFR Paris X Éc. des Chartes		60 000 16 000 5 000	80 000 12 000 5 000	90 000 6 000 5 000	70 000 5 000
Caricin Grad B. Bavant	EFR MAE					10 000 70 000
Total général	EFR Autres	250 000 115 000	300 000 118 000	340 000 92 000	242 000 71 000	300 000 135 000

* pour publication

3 - Une nouvelle mission de l'EFR : les études modernes et contemporaines

Si sa politique de recherche se définit au niveau des sections ancienne, médiévale, et moderne et contemporaine, l'École française de Rome est plus que la juxtaposition de ses trois sections. La collaboration entre les trois directeurs des études est constante, notamment pour chercher des axes problématiques qui permettent de rassembler des spécialistes de diverses périodes. Le séminaire organisé par la directrice des études de la section moderne et contemporaine sur "Les origines chrétiennes de l'antisémitisme politique à l'époque contemporaine" est exemplaire de cet état d'esprit. Si les historiens italiens recherchent tant le contact avec l'École française de Rome, c'est aussi parce que celle-ci, loin de s'enfermer dans une conception patrimoniale, a toujours manifesté de l'intérêt pour l'actualité italienne. C'est pourquoi il est vital pour l'institution qu'elle maintienne écarté l'arc chronologique de ses missions scientifiques, de la préhistoire au très contemporain.

Plus personne ne conteste l'intégration d'une section moderne et contemporaine dans une École française de Rome originellement consacrée aux études classiques. Elle est aujourd'hui strictement indispensable au bon fonctionnement de l'institution. Pourtant, malgré le succès de cette intégration, il n'est sans doute pas inutile de définir les spécificités et les enjeux de la section moderne et contemporaine.

Contrairement aux études antiques et médiévales, l'histoire moderne et contemporaine à l'EFR n'est pas structurée par l'archéologie. Cette vérité d'évidence a des effets très sensibles, à la fois scientifiques et budgétaires. Le risque qu'elle fait courir à la section moderne et contemporaine est celui de la dispersion des activités, dispersion que pouvaient favoriser deux faits supplémentaires :

- Créée en 1972-73, la jeune section moderne et contemporaine est évidemment privée de traditions de recherches. La nécessité d'occuper le terrain, au moment où se développait l'historiographie italienne, l'a amenée dans un premier temps à multiplier les sujets de recherches tous azimuts.

- Assignant à l'EFR la mission de développer des recherches sur les civilisations "dont Rome a été le centre de rayonnement", les statuts de 1974, puis de 1996, définissent un immense champ d'action pour l'histoire moderne et contemporaine. Rome étant la capitale de la catholicité, c'est tout le monde chrétien qui entre dans les attributions de la section moderne. Il semblait en tout cas difficile de concilier histoire italienne et histoire du christianisme mondial.

Malgré les handicaps de départ, la section moderne et contemporaine a su définir des programmes de recherches dont on doit saluer la cohérence et la continuité. L'ensemble des activités scientifiques a été inclus dans six grandes sections qui structurent l'ensemble (catholicisme romain, histoire culturelle, fascisme-antifascisme, Risorgimento, Italie méridionale, Histoire et anthropologie). On peut rapidement en souligner les points forts :

- L'histoire du catholicisme fut longtemps le fer de lance de la section, qui a acquis une véritable notoriété internationale grâce à ses grands colloques sur le Concile Vatican II ou l'Encyclique Rerum Novarum. Elle le reste encore aujourd'hui, même si elle déborde heureusement le cadre de la Papauté. L'effort en direction de l'histoire des missions (Programme "Propaganda Fide" et "Recherches sur les missions religieuses liées au monde ibérique (XVIe-XVIIIe siècles)" semble particulièrement prometteur. En ce domaine, l'EFR a donc renouvelé avec bonheur une de ses vocations traditionnelles.

- L'histoire de l'Italie moderne et contemporaine connaît, tout aussi logiquement, un développement important. En ce domaine, l'EFR ne prétend évidemment pas se substituer aux universités italiennes mais tente de promouvoir, souvent en collaboration avec elles, des secteurs précisément délimités. C'est le cas, par exemple, des recherches concernant l'édilité et la monumentalité dans la capitale italienne.

On doit également signaler l'activité très originale, et qui mérite d'être soutenue, du CERIM (Centre d'études et de recherches sur l'Italie méridionale) qui promeut une approche pluridisciplinaire de l'Italie du Sud. Créé en 1991 comme Jeune Equipe, le CERIM (qui, dans le cadre d'une convention passée avec l'ENS de Fontenay - Saint-Cloud, dispose d'une antenne parisienne), a déjà organisé trois colloques et deux tables rondes, distribué 40 bourses à de jeunes chercheurs et publié 5 numéros de sa revue Sud. Il est très regrettable que le statut de Jeune Equipe lui ait été retiré en 1995, les activités du CERIM incombant désormais à la section.

- La section moderne et contemporaine encourage un dialogue fructueux entre l'histoire et l'anthropologie (notamment lors des séminaires sur le thème "Etats, nations, ethnies"). Plus largement encore, elle accueille depuis 1992 une sous-section "Sciences sociales" qui contribue à élargir encore les types d'approches du monde contemporain. Cette sous-section recrute essentiellement des chercheurs dans le secteur des sciences politiques et de la sociologie. On regrettera au passage la rareté des géographes : il serait dommage que la recherche française sur la géographie de l'Italie (qui, sur bien des aspects, pourrait rencontrer des thèmes de programmes de recherches de l'EFR) se fasse hors de l'École française de Rome.

La section moderne et contemporaine a su, avec bonheur, surmonter ses handicaps de départ pour devenir aujourd'hui indispensable au bon fonctionnement de l'École française de Rome. Elle y joue un rôle déterminant pour favoriser une ouverture disciplinaire qui ne peut être que profitable. Elle n'en a pas pour autant résolu tous ses problèmes : on verra ultérieurement comment certains aspects des services communs de la recherche - bibliothèque et publications - se révèlent encore aujourd'hui inadaptés pour elle.

4 - L'École française de Rome dans son environnement international

On comprend mal le fonctionnement de l'École française de Rome si l'on ne prend pas la mesure des effets considérables de son intégration dans un milieu universitaire et culturel exceptionnel. Le nombre de bibliothèques, d'instituts de recherches, d'universités et d'instituts étrangers à Rome en fait sans doute l'une des villes les plus propices aux échanges intellectuels. C'est pourquoi membres et boursiers ne conçoivent pas seulement leur séjour romain comme le moyen de se rapprocher de leur documentation, mais aussi comme une opportunité pour mieux connaître une école historique italienne en plein développement.

Il ne faut pas s'y tromper : une bonne partie de l'efficacité scientifique de l'EFR tient à la vitalité du milieu universitaire italien. Encore doit-on lui savoir gré d'avoir su en profiter pleinement. On a vu qu'aucun programme, qu'il soit historique ou archéologique, ne se développe à l'EFR sans la collaboration d'au moins une institution italienne. Si bien que lorsqu'on l'interroge sur sa perception de l'EFR, le professeur Andrea Giardina, éminent historien de l'Italie antique, avoue qu'il a quelque peine à en parler comme d'une institution étrangère : c'est là sans doute le plus beau compliment que l'on puisse faire à cette institution française.

L'intégration et le rayonnement de l'École française de Rome passent évidemment par une politique systématique de conventions. Mais ils résultent également, pour une très large part, des contacts informels que nouent les membres et leurs collègues italiens, boursiers français et italiens, les chercheurs invités : réseau "invisible" mais étendu, sur lequel nous ne saurions dire grand chose sinon qu'il est essentiel au développement de nombreuses recherches personnelles et collectives.

L'École française de Rome et les institutions italiennes

Le premier cercle des partenaires de l'École française de Rome est, fort logiquement, romain. Si l'on prend le cas de la section antique, sur 36 activités de recherche co-organisées avec des institutions italiennes entre 1991 et 1997, 23 le furent avec des instituts de recherche romains - dont 15 avec la seule Université de Rome La Sapienza. Les relations avec cette

dernière sont anciennes, et concernent également les sections médiévale et moderne. Elles font l'objet d'une convention signée en 1985.

En revanche, les relations avec les autres instituts étrangers à Rome sont apparemment variables selon les moments et les personnalités. L'École française de Rome étant amenée à travailler avec les plus importants de ces instituts (Académie américaine, Institut historique allemand, École espagnole d'archéologie et d'histoire...), sans doute serait-il utile de préciser les modalités de ces collaborations, en particulier pour la recherche de subventions européennes.

Il en va de même pour l'autre institution française à Rome, l'Académie de France, avec laquelle l'EFR entretient naturellement des relations, et qui comporte une section d'histoire de l'art. Même si cette discipline ne figure pas, en tant que telle, dans les missions de l'EFR, elle pourrait fort bien s'intégrer à sa perspective historique ; c'est pourquoi il ne serait sans doute pas inutile que l'une et l'autre de ces institutions françaises mettent en pratique une meilleure complémentarité de leurs domaines d'activité.

Outre celle qui la lie à l'Université de Rome La Sapienza, l'EFR a signé douze conventions avec des universités ou instituts italiens. Celles-ci sont d'importances inégales, et ne couvrent parfois que quelques projets bien ciblés. Trois partenaires privilégiés se dégagent de cet ensemble : Bari, Naples et Trieste, avec lesquels l'École française de Rome collabore à la fois pour des opérations archéologiques, des colloques et séminaires, des publications.

Enfin, au-delà de la Péninsule, l'EFR devrait établir un troisième cercle de relations scientifiques. On relèvera comme particulièrement riche d'avenir la convention passée en 1996 avec l'Institut français d'archéologie du Proche-Orient, qui va permettre des échanges fructueux de chercheurs et la définition de programmes archéologiques qui brisent le carcan arbitraire de la localisation géographique au profit de thématiques historiques cohérentes. Il est à souhaiter que des conventions du même type s'établissent avec d'autres écoles françaises à l'étranger. Enfin, il reste sans doute beaucoup à faire à destination des universités américaines, avec lesquelles cependant des collaborations ont été récemment engagées (convention avec Berkeley, contacts avec Princeton).

L'École française de Rome et les institutions françaises

Grâce à une politique constante d'accords et de conventions, l'École française de Rome est parvenue à mettre en place un réseau assez étoffé de collaborations avec les centres de recherche et les universités françaises. Dominent, en la matière, les universités de Paris I et Paris IV, l'EHESS, l'IEP, l'ENC et les ENS, mais également les universités d'Aix-Marseille, Tours, Strasbourg III, Lille III, Bordeaux III. La direction de l'École française de Rome a entrepris de réexaminer l'ensemble de ces conventions pour vérifier si elles correspondent à des activités effectives et surtout à un échange équilibré. En effet, trop d'universités ont longtemps considéré l'École française de Rome comme un prestataire de services, utilisant ses locaux, ses crédits ou ses compétences pour développer des recherches collectives. L'EFR ne peut pallier à elle seule toutes les insuffisances matérielles des universités françaises ; aussi doit-elle être plus rigoureuse encore sur les conditions de sa participation à des projets collectifs et choisir ceux qui s'articulent le mieux avec ses propres programmes de recherches.

Il en va de même, sans doute, des rapports entre l'EFR et le CNRS. Il est indispensable que ceux-ci se maintiennent et se développent. Collaborant avec deux URA, trois UMR et une UPR réparties entre Paris, Aix-Marseille et Bordeaux, la section antique de l'EFR est en relations constantes avec les plus importants laboratoires d'archéologie. La section médiévale est également membre à part entière du GDR 1132 "Gerson" d'Orléans (L'institution ecclésiastique à la fin du Moyen Âge) et de l'UMR 5648 de Lyon II, participant pour une large part à leur financement. La convention réglant les rapports entre l'EFR et le CNRS a été révisée et signée à la fin de l'année 1996 : elle comporte notamment l'accueil à Rome de nombreux chercheurs CNRS, dont certains sont mis à disposition par leur laboratoire ou équipe de rattachement. On a vu que dans le domaine de l'archéologie, cette collaboration se révèle

L'Ecole française de Rome

particulièrement efficace ; il faut donc souhaiter qu'elle se maintienne et se renforce, malgré les difficultés actuelles du CNRS.

L'École française de Rome

LES SERVICES

I - La bibliothèque

La bibliothèque du palais Farnèse, en tant qu'instrument de travail, n'a guère d'équivalent en France, sinon peut-être celle de l'École normale supérieure de la rue d'Ulm. Dans un cas comme dans l'autre, la bibliothèque est un lieu essentiel de vie et de rencontre, le cœur du dispositif scientifique de l'institution en matière de recherche et de formation. Ceux qui pourraient s'étonner de l'absence de programmes d'enseignement proprement dit à l'EFR - la remarque vaut aussi pour l'EFA, dont le nom d'école est également ambigu - doivent se persuader que les rencontres quotidiennes et informelles avec les chercheurs, de toute nationalité et de tout niveau, qui fréquentent la bibliothèque en accès libre du Palais Farnèse, sont la meilleure initiation à la recherche.

Sans remettre en cause la gestion spécifique du directeur de la bibliothèque et de son personnel spécialisé, il est clair que la bibliothèque est, à l'École française de Rome, l'affaire de tous : le directeur, les directeurs des études, les membres et anciens membres, les chercheurs invités et les boursiers parfois, tous ses utilisateurs ont la possibilité d'intervenir dans la politique d'acquisition et cette responsabilité générale est ressentie comme naturelle. Sans que les charges aient besoin d'être formellement définies, les spécialistes, chacun dans sa discipline, aident l'administration de la bibliothèque à enrichir son fonds ; les membres de l'École, en particulier, participent à ces tâches d'intérêt général.

Intimement liée à l'histoire de l'EFR, la bibliothèque a suivi, au même rythme, son développement. Sa superficie a décuplé de 1950 à 1985, passant d'environ 160 à 1 600 m². Elle est actuellement de 2 227 m². Le nombre d'ouvrages et de volumes a augmenté en proportion, alors que les modalités d'utilisation de la bibliothèque demeuraient inchangées, ce qui n'est pas sans poser problème. Comme le soulignait le précédent rapport d'évaluation, la bibliothèque du Palais Farnèse, "même si elle offre les mêmes facilités qu'une bibliothèque d'institut, a la taille et les responsabilités d'une bibliothèque universitaire" .

1 - Fonctionnement et gestion

Locaux

La bibliothèque de l'École française de Rome s'étend sur deux niveaux, aux deuxième et troisième étages du Palais Farnèse. Ce cadre architectural exceptionnel contribue au prestige de la bibliothèque ainsi qu'à son efficacité comme lieu de travail. Il impose également des contraintes d'ordre technique : les planchers du palais ne supporteraient pas la charge de rayonnages en épis, et certains doivent même être entièrement préservés (comme celui qui pèse sur le salon d'Hercule de l'Ambassade). Aussi la superficie des deux étages de la bibliothèque ne doit-elle pas faire illusion : c'est en mètres linéaires de rayonnage qu'il convient de raisonner.

C'est pourquoi le précédent rapport du CNE s'inquiétait, en 1986, de la saturation rapide des magasins : sur une capacité de 4 850 mètres linéaires, il restait moins de 1 000 mètres encore disponibles, ce qui permettait donc moins de dix ans d'accroissement - situation qui exigeait des "décisions délicates" (p.39). Ces décisions ont été prises, et bien prises.

L'événement essentiel fut l'inauguration, en février 1997, de compactus manuels d'une capacité de 1 417 mètres linéaires - pouvant stocker environ 43 000 volumes - dans une partie des sous-sols du Palais Farnèse. Du fait que seuls les magasiniers pourront aller y chercher les volumes demandés par les lecteurs, il fallait y transférer les revues et les livres les moins fréquemment consultés. L'opération, en cours, nécessitait donc un choix du conservateur, informé des demandes des lecteurs, et ce choix ne semble pas être discuté. On ne

peut que saluer la réussite de cette entreprise, qui nécessitait d'importants travaux d'aménagement, et qui a été menée avec un goût très sûr.

Le stockage de certains volumes dans le compactus constitue donc une solution radicale qui permet, à moyen terme, de résoudre le problème de l'accroissement des rayonnages dans le Palais Farnèse (il n'est pas à craindre d'engorgement avant 2012). Il ne remet pas fondamentalement en cause le principe du libre accès à la bibliothèque, qui doit être défendu.

Personnel

Sont affectés à la bibliothèque 13,25 emplois (en équivalent temps plein), dont 2,75 emplois d'encadrement. Au total, depuis le précédent rapport de 1986, l'effectif de la bibliothèque a augmenté d'1,5 emploi, pendant que son fonds, sa fréquentation et son informatisation se développaient. Mais le problème - si problème il y a - semble moins être d'effectif global que de qualification : il est certes remarquable de voir des personnels de secrétariat effectuer du catalogage informatisé dans une bibliothèque de recherche, et on ne peut que saluer l'adaptation continue d'agents expérimentés à une technique informatique de plus en plus exigeante. Le directeur de la bibliothèque n'en signale pas moins le manque de personnel qualifié, tant de catégorie A pour sélectionner les acquisitions et mettre en œuvre la politique documentaire que de catégorie B pour le catalogage, manque qui était déjà sensible lors de la précédente visite du CNE.

Lecteurs

Ils se répartissent en trois catégories clairement distinctes et bénéficient de modes d'accès différents à la bibliothèque :

- des cartes "blanches", donnant droit à vingt entrées renouvelables, sont délivrées aux laureandi italiens, inscrits sur recommandation de leur directeur de recherche (1 000 lecteurs environ) ;
- des cartes "vertes" sont délivrées aux chercheurs de toute nationalité, également sur recommandation. Plus de 6000 cartes sont actuellement établies ; elles sont en cours d'informatisation ;
- les cartes "rouges" sont réservées aux membres et anciens membres, aux boursiers pendant la durée de leur séjour et à certains universitaires italiens et chercheurs associés à l'EFR. Leurs bénéficiaires (150 environ) se voient également confier une clé de la bibliothèque. Ils peuvent ainsi accéder à la bibliothèque cent heures par semaine, et ce pendant toute l'année.

D'une manière générale, la question de l'accueil du public et des horaires de consultation ne semble soulever aucune difficulté. On signalera seulement l'absence regrettable d'un guide du lecteur, qui permettrait au néophyte de s'orienter dans un plan de classement des livres qui n'est pas toujours clairement indiqué sur les panneaux muraux.

Services au lecteur

Malgré un tarif que l'on a voulu dissuasif, les photocopies demandées par les lecteurs sont en augmentation constante - sans qu'il soit aisé d'en obtenir le chiffre précis, car le personnel de la bibliothèque est également sollicité pour effectuer de nombreux tirages pour les colloques et autres manifestations de l'EFR. Dans les trois premiers mois de 1997, environ 100 000 photocopies ont été effectuées (dont 30 000 pour les lecteurs). Dans le souci de conserver les livres en bon état, il n'a pas été installé de photocopieur en libre accès. Mais on s'explique mal l'absence d'un photocopieur "spécial livres" qui permettrait de reproduire les pages sans casser les reliures.

Depuis 1995, l'accès à Internet est possible à la bibliothèque sur les PC du catalogue URBS, mais via le Vatican. Les chercheurs fréquentant l'EFR réclament une meilleure connexion au réseau. Certes, depuis septembre 1997, les membres de l'Ecole bénéficient du

courrier électronique. Mais il y aurait lieu maintenant de doter l'EFR d'un site propre : l'École a inscrit cette demande à mi-parcours du contrat quadriennal.

2 - Fonds et conservation

Structure du fonds et acquisitions

Avec plus de 150 000 volumes, la bibliothèque de l'EFR possède une collection riche et cohérente, à dominante historique et archéologique, qui en fait véritablement une bibliothèque de référence. La structure du fonds correspond parfaitement aux missions scientifiques de l'École.

Le volume des acquisitions de la bibliothèque est en augmentation régulière : il est passé de 1 850 monographies acquises en 1990 à près de 3 000 en 1995. Dans le même temps (de 1992 à 1996), le nombre de périodiques vivants est passé de 990 à 1128. Un quart du budget documentaire leur est consacré, ce qui semble normal puisqu'ils constituent l'une des grandes richesses du fonds, dont la consultation justifie parfois, à elle seule, un séjour romain. La bibliothèque conserve par ailleurs 651 titres morts.

Dans son état récapitulatif provisoire des crédits de recherche pour 1996-1999, L'EFR prévoit de consacrer 1,1 MF à la bibliothèque (dont 834 000 F pour l'achat des ouvrages), soit environ 8,4 % de son budget de recherche. Alors que les crédits ordinaires d'achat augmentaient sensiblement, l'EFR a débloqué en 1994-1995 des crédits exceptionnels pour des projets précis de mises à jour bibliographiques (droit romain pour le fonds Volterra : 60 000 F, Grande Grèce : 50 000 F, papyrologie : 40 000 F).

Les domaines couverts par la bibliothèque se répartissent comme suit :

- Histoire et archéologie de l'Antiquité : 70% des acquisitions ;
- Histoire et archéologie du Moyen Age : 18% des acquisitions ;
- Histoire moderne et contemporaine : 12% des acquisitions.

Cette répartition reflète d'évidence les missions traditionnelles de l'École française de Rome, en privilégiant grandement les études classiques. Certains pourraient s'en étonner, et déplorer la faible part des achats en histoire moderne et contemporaine, compte tenu de l'abondance, dans ces domaines, de la production historiographique. Pourtant, si l'on y regarde de près, ce choix documentaire ne semble ni contesté, ni contestable.

D'abord, il rend compte d'une dissymétrie fondamentale entre l'Antiquité et les autres périodes de l'histoire. On l'a dit : si la candidature à l'EFR résulte, pour un médiéviste, un moderniste ou un contemporainiste, d'un choix documentaire, elle semblera naturelle à tout historien, ou presque, travaillant sur le monde romain antique. Par conséquent, la bibliothèque de l'EFR doit être, en ce domaine, aussi complète que possible. Or, la production historiographique concernant le monde antique est évidemment moins abondante que pour d'autres périodes de l'histoire. La bibliothèque de l'EFR vise donc, en ce domaine, l'exhaustivité. Elle l'atteint, à coup sûr, pour la production en langue française et italienne, et s'en approche pour les autres langues.

Pour les autres périodes de l'histoire, l'exhaustivité étant impossible, des choix s'imposent. En histoire médiévale, l'accent est mis sur les recueils de sources et les ouvrages d'histoire générale de niveau recherche concernant l'histoire et l'archéologie de l'Italie et, dans une moindre mesure, de la France. Les programmes de recherche de l'EFR ("Mégapoles", "L'homme et le sacré") inspirent des acquisitions plus précises (en l'occurrence en histoire urbaine et en histoire religieuse, l'une et l'autre bien représentées) ; il en va de même, parfois, pour les besoins spécifiques des recherches personnelles des membres.

Enfin la création récente de la section moderne et contemporaine et le caractère pléthorique de la production historiographique en ce domaine ne laissent d'illusion à

personne : jamais l'EFR ne rattrapera le retard en ce domaine et ne pourra se constituer une bibliothèque de référence pour ces périodes, comme elle l'a fait pour l'Antiquité. Dans ces conditions, on ne peut qu'être frappé par le réalisme et l'intelligence des choix d'acquisition en matière d'histoire moderne et contemporaine, qui se concentrent sur les missions scientifiques de l'EFR : l'histoire de l'Italie moderne et contemporaine (avec une belle collection sur la Renaissance), l'histoire du catholicisme.

Politique documentaire

Par le biais des échanges, la bibliothèque participe à la diffusion des publications de l'EFR : un de ses agents consacre un tiers de son temps à préparer les expéditions, ainsi que les services de presse, hommages et envois gratuits. L'informatisation de la gestion des échanges, commencée en 1996, s'est accompagnée d'un réexamen des dossiers : 421 institutions sont actuellement liées à l'EFR par une convention d'échange. Nul doute que, pour la plupart d'entre elles, cet échange soit inégal. Mais faut-il pour autant cesser d'envoyer tout ou partie des publications de l'EFR à des universités ou centres de recherche qui ont diminué leur volume de publications ? On peut estimer au contraire qu'une des missions fondamentales de l'EFR est de diffuser largement, en France et à l'étranger, sa production scientifique. Cette mission, assurément, a un coût ; mais le stockage d'inventus en a un également. La liste des institutions partenaires devrait être revue pour ce qui concerne la production d'histoire moderne et contemporaine de l'EFR, encore trop peu connue dans les universités françaises.

Du fait que 60 % du budget d'acquisition sont aujourd'hui absorbés par les abonnements et les séries d'office, la marge de manœuvre de la politique documentaire est relativement limitée. Le choix des acquisitions est effectué par le conservateur de la bibliothèque, sous la responsabilité du directeur. Les directeurs d'études et les membres, mais aussi certaines personnalités scientifiques parmi les anciens membres, assistent ce choix en rédigeant des propositions d'achat. Le système actuel, qui a le mérite de la souplesse, semble contenter tout le monde. Sans le remettre en cause, on pourrait sans doute l'améliorer de deux manières :

- le conservateur souhaiterait être aidé dans son travail de veille bibliographique par le recrutement d'un agent compétent pour mener à bien des dépouillements et coordonner les relations avec différents spécialistes. Cette question rejoint celle, plus large, de la qualification du personnel de la bibliothèque ;
- on a fréquemment évoqué l'idée de la mise en place, de manière plus formelle, d'une commission des acquisitions réunissant le conservateur, le directeur et les directeurs d'études ainsi que certains spécialistes, membres ou anciens membres de l'EFR. Sans doute est-il inutile de rigidifier un système qui, globalement, a fait ses preuves. Mais sans s'occuper nécessairement du quotidien des acquisitions, une telle commission pourrait se réunir, au rythme raisonnable de deux fois l'an, pour définir les urgences de la politique documentaire.

Catalogage et gestion informatisée

Les ouvrages de l'EFR sont disponibles selon le classement d'origine de la bibliothèque, qui n'est pas sans défaut. Pourtant, une mise à plat générale n'est, en l'état actuel des choses, ni nécessaire, ni réaliste. Si certaines recotations partielles peuvent s'avérer utiles, elles sont de la responsabilité du conservateur. On ne peut qu'approuver cette politique d'aménagements ponctuels.

Depuis avril 1994, la bibliothèque de l'EFR fait partie du réseau URBS (Unione Romana Biblioteche Scientifiche) qui, à l'initiative de la bibliothèque vaticane, constitue une banque de données commune à 14 bibliothèques romaines relevant de 12 pays. A terme, grâce au catalogage rétrospectif, le réseau URBS devrait recenser environ 3 millions de volumes. Le choix du système URBS ne paraît pas contestable dans son principe. Facilitant la localisation des ouvrages et périodiques conservés à Rome, il devrait permettre aux différentes bibliothèques de coordonner leurs politiques d'achat et de faire ainsi des économies d'échelle. Le coût actuel du système n'est en effet guère élevé (70 000 F de droits d'entrée dans le réseau, et

60 000 F annuels de coûts de fonctionnement). Néanmoins, le système présente certaines imperfections : notices disparates, choix discutables des mots matière (en anglais et en italien). Elles ne sont pas imputables à la seule École française de Rome, puisque le réseau repose sur l'infrastructure de la Bibliothèque vaticane. L'EFR doit seulement trouver, avec les autres bibliothèques romaines, les moyens indispensables d'une concertation qui, seule, pourrait garantir la cohérence du catalogue.

Conservation et sécurité des collections

L'évaluation de 1986 avait signalé l'augmentation inquiétante des disparitions d'ouvrages, que les récolements de 1990 et 1994 avaient permis de confirmer. Longtemps sous-estimé, ce problème a enfin été pris en compte par l'EFR, et une solution durable a pu être trouvée. Grâce à une aide exceptionnelle de la sous-direction des bibliothèques du ministère de l'Enseignement supérieur, tous les livres ont été magnétisés et ne peuvent désormais passer le portique du rez-de-chaussée du Palais sans déclencher une sonnerie. Dissuasif, ce système anti-vol semble donner toute satisfaction. Reste à remplacer les livres qui ont parfois disparu par séries entières, et pour lesquels une politique globale de rachat devrait être définie.

La création d'une réserve comble un manque qui avait été souligné depuis longtemps. Le conservateur a donc entrepris, en 1997, de sélectionner salle par salle les ouvrages anciens, précieux et/ou fragiles. Transférés dans l'ancienne galerie du Chiffre, ils seront communicables sur bulletin. Le conservateur souhaiterait qu'un crédit spécial permette la remise en état de ces livres, souhait qui semble parfaitement légitime.

Le précédent rapport du CNE soulignait le retard pris en matière de reliure. Il semble que ce retard ait été en partie rattrapé. Le budget de la reliure (125 000 F en 1996) est presque uniquement consacré aux périodiques. Les collections, ne sortant pas de la bibliothèque, sont en bon état de conservation. Toutefois, il conviendrait d'envisager que les bénéfices des photocopies viennent abonder le budget reliure - d'autant que l'augmentation du nombre de photocopies laisse présager une augmentation des frais de restauration des ouvrages.

3 - Conclusion : accessibilité et insertion romaine

Le problème essentiel auquel doit faire face la bibliothèque de l'École française de Rome est déterminé par sa double vocation : les boursiers, les membres et les chercheurs invités de nationalité française y cherchent naturellement des ouvrages sur l'Italie et le monde méditerranéen ; les laureandi et historiens italiens espèrent y trouver, tout aussi logiquement, un centre de documentation sur l'histoire de France. Ces deux attentes ne sont pas de même nature : l'École française de Rome doit d'abord satisfaire la première, qui correspond à ses missions scientifiques. Mais elle tente également de ne pas décevoir la seconde, car il y va de son prestige et de son intégration dans le milieu universitaire italien - et ce d'autant plus que la bibliothèque du centre culturel français à Rome auprès de l'Italie a fermé ses portes depuis quelques années. Cet équilibre est difficile ; il impose des choix délicats, notamment en histoire contemporaine. Mais on ne peut attendre de la bibliothèque de l'EFR plus que ce qu'elle peut offrir, qui est déjà considérable.

Au-delà de cet état de fait structurel, l'intégration de la bibliothèque de l'EFR au réseau URBS constitue un enjeu déterminant pour les années à venir. Une véritable réflexion doit s'engager sur la complémentarité des nombreuses bibliothèques romaines, celles des différents instituts étrangers, du Vatican, des universités.

En négligeant des domaines comme l'histoire de l'art, évidemment bien représentée à la Villa Médicis mais également à la Biblioteca Hertziana, l'EFR a depuis longtemps joué cette carte de la complémentarité. En matière d'histoire et d'archéologie classiques, seule la bibliothèque de l'Istituto Germanico soutient, de l'avis unanime des spécialistes, la comparaison avec celle de l'École française de Rome. Les membres antiquisants de l'EFR

savent depuis longtemps qu'ils doivent se rendre au Germanico pour consulter des ouvrages très spécialisés, notamment en archéologie romaine. La tentation est grande, par conséquent, de laisser à l'institut allemand le soin d'acheter des ouvrages onéreux et très spécialisés dans ces domaines. Assurément, l'intégration au réseau URBS donne aux bibliothèques romaines les moyens d'une politique concertée en matière d'acquisition. Ce souci de complémentarité constitue une chance pour l'EFR.

II - Les publications

Publiant chaque année environ 25 livres et 3 revues bi-annuelles, l'École française de Rome joue un rôle qui l'apparente aux plus importantes des presses universitaires. A cet effet, elle dispose d'un service des publications, composé de quatre personnes et géré par un directeur qui agit sous la responsabilité du directeur de l'Ecole.

Les publications de l'EFR bénéficient d'une subvention ministérielle qui a malheureusement été sensiblement réduite dans le cadre du plan quadriennal 1996-1999 (1,3 million de F au lieu de 1,6). Ce contexte nouveau oblige le service des publications de l'EFR à plus de rigueur encore dans sa gestion : si l'important volume de ses ventes couvre pratiquement son budget, s'approchant ainsi d'une situation éditoriale autonome, quelques progrès pourraient être faits en matière de diffusion.

1- La politique éditoriale

Le service des publications de l'École française de Rome a une double vocation :

- éditer, en premier lieu, les résultats des recherches menées par ses membres et anciens membres, ceux des fouilles archéologiques dont l'EFR a la charge et les travaux collectifs qu'elle organise ;
- accueillir dans ses collections des monographies, des instruments de recherche et tous types d'ouvrages dont les sujets sont liés à ses missions scientifiques.

On comprend aisément combien cette double vocation favorise un accroissement régulier des demandes de publication : dans le premier cas, celui-ci accompagne logiquement le développement des activités scientifiques de l'EFR ; dans le second cas, il est la conséquence de la crise de l'édition privée, qui accepte de plus en plus difficilement de publier des ouvrages érudits, et des difficultés auxquelles sont confrontées les éditions universitaires.

Le catalogue des publications

La richesse du catalogue des publications de l'École française de Rome manifeste, sans contestation possible, la vitalité scientifique de l'institution. Il est constitué de plusieurs collections :

- l'EFR continue d'assumer l'édition des volumes des Registres des lettres des papes du XIV^e siècle, des Acta nuntiaturae Gallicae, et autres entreprises savantes commencées à la fin du siècle dernier ;
- elle poursuit également la publication de la BEFAR (Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome), prestigieuse collection commune à l'EFR et à l'EFA, qui compte actuellement 295 volumes. La BEFAR est consacrée à la publication des thèses de doctorat des membres et anciens membres ;
- la Collection de l'Ecole française de Rome, créée en 1964, compte aujourd'hui plus de 250 titres. Elle offre un débouché éditorial aux nombreux travaux collectifs organisés ou co-organisés par l'EFR (tables rondes, colloques, fouilles archéologiques) mais peut également accueillir des ouvrages collectifs, des thèses de doctorat dont les auteurs ne sont pas d'anciens membres de l'EFR, des éditions de texte, des instruments de travail, et tous types

d'ouvrages que le Conseil scientifique retient comme conformes aux missions scientifiques de l'EFR ;

- les Mélanges de l'École française de Rome constituent une importante revue bi-annuelle (chacune des livraisons dépassant très fréquemment les 450 pages). Ils s'organisent en trois séries : les mélanges consacrés à l'Antiquité (MEFRA), au Moyen Age (MEFRM) et, depuis peu, à l'Italie et à la Méditerranée aux époques moderne et contemporaine (MEFRIM). Les articles, d'origines fort diverses, et parfois regroupés en numéros thématiques (qui peuvent correspondre aux actes d'un séminaire ou d'une table ronde), sont publiés à l'initiative du directeur de l'EFR assisté par les directeurs d'études.

Les choix éditoriaux

De par son très haut niveau scientifique, ce catalogue constitue une référence internationale. L'EFR est l'une des dernières institutions françaises à publier des livres si érudits, si exigeants, si volumineux souvent. Cette politique est très certainement payante sur le long terme : les meilleures ventes de l'EFR sont des thèses d'apparence aride. A contrario, l'expérience qu'elle a tentée d'une collaboration avec un éditeur commercial ne semble guère concluante : la collection Image à l'appui, lancée en 1984 en co-édition avec La Découverte, végète actuellement. Les publications de l'École française de Rome ont donc intérêt à rester spécialisées dans l'érudition de haut niveau.

Ce respect d'une tradition scientifique peut d'ailleurs fort bien s'accompagner d'une attention soutenue aux nouveaux médias. L'École française de Rome a assuré la responsabilité scientifique, il y a cinq ans, de trois vidéodisques sur les miniatures médiévales, en collaboration avec la Bibliothèque Vaticane. L'EFR travaille actuellement à la numérisation, sur CD-Rom, des registres des papes publiés depuis 1884. La question de la mise en réseau, sur l'Internet, de banques de données (notamment en matière archéologique) devrait être posée par l'EFR et les autres écoles françaises à l'étranger.

La définition de cette politique éditoriale peut sans doute être menée dans les structures actuelles. En effet, l'École française de Rome n'a pas de comité éditorial formalisé. Le contenu des Mélanges est de la responsabilité du directeur et des directeurs des études, après consultation d'experts ; la BEFAR n'exige pas de mettre en œuvre une stratégie particulière puisqu'elle a pour vocation de publier les travaux des membres ; seule la Collection exige des choix éditoriaux. Ceux-ci sont pris en Conseil scientifique, après avis de rapporteurs. Mais avec la crise des débouchés éditoriaux et l'augmentation du nombre de thèses, l'EFR doit s'attendre à voir enfler les demandes de publication. Aussi aurait-elle intérêt à définir de manière plus restrictive, ou en tout cas plus précise, les critères de recevabilité des manuscrits qui lui sont adressés.

2 - Fabrication et diffusion

La fabrication

Concernant les coûts de fabrication, le volume des tirages et des ventes, le rythme des publications et le plan de parution, le service des publications se montre performant. Pourtant, il repose sur un nombre limité de personnes : un directeur des publications, qui assure le lien entre l'auteur et l'imprimeur (préparation du manuscrit, relecture des épreuves, bon à tirer) ; un secrétaire, faisant office aussi bien de dactylographe que de secrétaire d'édition ; deux agents chargés du stockage et de l'expédition des livres. Cette situation risque de ne pas rester viable longtemps : l'École française de Rome doit définir les besoins en personnel du service des publications. Toutefois, la limitation des moyens a sans doute imposé des méthodes de management plus opérationnelles avec un large recours à la sous-traitance.

En effet, l'EFR a choisi, dans les années 70, de ne pas fabriquer ses livres et, par conséquent, de ne pas développer de centre de PAO en interne. Avec le recul, ce choix se révèle

plus économique et ne devrait pas être remis en cause. Les devis de fabrication présentent des coûts acceptables, bien qu'élevés. Sans doute faudrait-il lancer régulièrement des appels d'offres auprès de plusieurs fournisseurs, afin de s'assurer des meilleures conditions. Pour les mêmes raisons, il semble préférable de dissocier le pré-pressé de l'impression.

L'Ecole française de Rome n'est toutefois pas libérée de toute contrainte commerciale puisqu'elle doit gérer ses stocks. Ceux-ci sont, pour les deux tiers, déposés dans l'immeuble de la place Navone (le reste étant chez le diffuseur parisien). Le gonflement des stocks prend des proportions inquiétantes : au 31 décembre 1996, il approchait 150 000 volumes pour une valeur de près de 18 millions de F.

La diffusion

Afin d'éviter une surcharge, il a été procédé depuis quelques années à une révision des chiffres des tirages qui sont désormais modulés, pour chaque volume, entre 500 et 1 500, la moyenne se situant autour de 800. D'autre part, l'Ecole a organisé à plusieurs reprises, directement ou indirectement, des ventes spéciales dont le succès n'a pourtant pas été un remède radical pour réduire le stock. Encore faudrait-il qu'elle en informe un public suffisamment vaste.

L'Ecole française de Rome édite chaque année un catalogue de ses ouvrages qu'elle diffuse largement. Depuis 1985, elle tient son propre stand à la Foire du livre de Francfort et participe périodiquement à l'Archeological Institute of America and American Philological Association Joint annual Meeting. La promotion vis-à-vis des institutions et des particuliers pourrait certainement être améliorée par la mise en réseau du catalogue et une diffusion ciblée de placards publicitaires.

Les efforts que fait l'Ecole pour assurer sa promotion sont relayés par son diffuseur-dépositaire parisien De Boccard (envoi de 10 000 catalogues par an), par les diffuseurs italiens Bretschneider (7 000 catalogues) et Casalini, et par l'espagnol Portico. En Grande-Bretagne, aux USA et en Allemagne, des grossistes insèrent régulièrement dans leur catalogue des publications d'histoire ancienne et médiévale pour lesquels ils ont passé des ordres permanents.

Depuis de nombreuses années, l'Ecole française de Rome confie à De Boccard le rôle de dépositaire et l'exclusivité des ventes en France (le contrat de diffusion étant annuel, avec préavis de 4 mois). L'Ecole française d'Athènes et la Casa de Velázquez font de même, mais avec des contrats séparés. Faut-il, faute de concertation, les trois écoles se privent d'une harmonisation qui serait sans doute à leur avantage. Spécialisé dans les ouvrages concernant les études classiques, ce diffuseur assure correctement son rôle en ce qui concerne les ouvrages d'histoire antique et médiévale. On peut se demander, en revanche, si la promotion et la distribution des ouvrages d'histoire moderne et contemporaine et de sciences sociales entrent réellement dans ses compétences. Il y a là un problème spécifique, dans la mesure où, pour ce type d'ouvrage, les canaux de distribution et les partenaires institutionnels sont radicalement différents. Il est vrai également que les livres publiés par l'Ecole française de Rome, souvent volumineux et fort érudits, se distinguent de la production universitaire qui, en ces matières, a tendance à adopter les normes de l'édition commerciale. Faut-il malgré tout envisager des contrats de diffusion séparés selon les types d'ouvrages ? La question reste ouverte et mérite, en tout cas, que l'EFR lui consacre un débat approfondi.

L'École française de Rome

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Au terme de l'évaluation de l'Ecole française de Rome et au-delà de l'analyse détaillée de ses structures et de ses grands domaines d'activité, il importe de porter sur l'institution et sur son avenir un jugement d'ensemble.

Il est clair, tout d'abord, que l'Ecole française de Rome est dotée de structures bien adaptées à ses missions et qu'elle fonctionne de manière très satisfaisante. Elle a tiré le meilleur parti des réformes opérées par G. Vallet dans les années 1970 et continuées par ses successeurs : structuration en trois sections, développement des rapports de collaboration avec les universités françaises et italiennes dans le cadre de conventions, essor de l'archéologie médiévale - qui ne s'est pas effectué aux dépens de l'archéologie antique -, ouverture vers l'Italie contemporaine à travers les sciences sociales, etc. Du point de vue institutionnel, ce processus a trouvé son aboutissement dans les nouveaux statuts de l'Ecole, promulgués en septembre 1996, qui ont permis, en particulier au niveau du Conseil scientifique, d'assurer une représentation équitable de toutes les instances intéressées à la vie et au développement de l'Ecole française de Rome : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et, dans une moindre mesure, des Sciences morales et politiques ; universités, à travers le CNU ; CNRS ; Conseil supérieur de la recherche archéologique.

Depuis vingt-cinq ans, l'Ecole de Rome a accompli de grands efforts pour se rapprocher des universités françaises et s'intégrer dans le dispositif scientifique national à travers des conventions, tant générales (avec le CNRS par exemple) que particulières. Bien insérée dans le contexte universitaire et académique français, l'Ecole l'est tout autant dans le paysage scientifique italien : d'abord - et de façon institutionnelle - par des conventions qui la lient à de nombreuses universités et institutions italiennes, mais aussi et surtout par le rôle fédérateur qu'elle joue au sein du dispositif scientifique du pays hôte. Les institutions universitaires italiennes ont en effet tendance, elles aussi, à vivre chacune de façon autonome et de nombreux clivages accentuent encore cet éclatement, qui n'enlève rien aux mérites des chercheurs mais présente une limite à l'efficacité et à la diffusion de leurs recherches. L'Ecole française de Rome, dans la mesure où elle constitue un terrain "neutre", peut, de ce fait, amener à travailler ensemble des chercheurs italiens qui, sans elle, ne se seraient jamais rencontrés ou, en tout cas, auraient quelque difficulté à collaborer. Sans doute, l'efficacité de l'Ecole dans la création de ces synergies est-elle difficile à mesurer, mais elle est réelle et son intervention est même souhaitée par les chercheurs ou groupes de chercheurs italiens auxquels elle permet d'échapper à des cloisonnements parfois un peu stérilisants.

A l'approche du 3ème millénaire, l'Ecole française de Rome, se trouve cependant confrontée à de nouveaux défis et ne peut se contenter de gérer une "rente de situation", si brillante soit-elle : c'est dans cette perspective que le Comité national d'évaluation a fait les recommandations suivantes.

1 - Le gouvernement et la gestion

Tout doit être fait pour que l'École puisse continuer à bénéficier du soutien de techniciens et d'ingénieurs, comme ceux qu'elle recevait au titre de la coopération. La tutelle, le CNRS et la Direction de l'École doivent se concerter à cet effet.

Il est indispensable que la tutelle tienne ses engagements inscrits dans le contrat quadriennal, et que le versement de la subvention soit conforme à ce qui a été décidé d'un commun accord. Si le montant des subventions devait être réexaminé, il faudrait que cela, à nouveau, se fasse d'un commun accord.

En matière de gestion du personnel local, il importe que l'École poursuive la démarche qu'elle a entreprise.

2 - Les activités scientifiques

Le recrutement et le séjour des membres

Les procédures de recrutement des membres sont bonnes. On pourrait encore les améliorer en introduisant un volant de souplesse qui, par exemple, laisserait ouverte l'affectation d'un poste par promotion à telle ou telle section, suivant la qualité des candidatures en présence.

Le "cahier des charges" fixant le travail des membres est, certes, très rempli. Mais il est aussi bien étudié en fonction de leur temps de séjour et des débouchés offerts aux membres sortants, dont le reclassement en France ne pose aucun problème.

La politique d'accueil

Il reste encore à l'Ecole française de Rome à s'adapter aux nouvelles conditions créées par la réforme de la thèse et de l'habilitation, tant au niveau de son recrutement que de ses publications. Plus largement, il nous semble que l'Ecole devrait viser à devenir une sorte de "Princeton français", de façon à procurer aux enseignants-chercheurs des universités concernés par ses domaines d'activité - souvent accablés par des tâches d'enseignement et de gestion qui ne cessent de s'alourdir - la possibilité d'effectuer des séjours de recherche plus ou moins longs, dans des conditions comparables à celles que l'on rencontre à l'Institute for Advanced Study. L'Ecole doit, certes, demeurer un centre ou un pôle d'excellence, mais son utilité sociale sera d'autant plus indiscutable qu'elle saura mettre ses infrastructures (bibliothèque, mais aussi possibilités d'hébergement et de travail scientifique) à la disposition d'un nombre croissant d'enseignants-chercheurs.

La politique scientifique

Les programmes scientifiques définis pour les sections ou, de matière thématique et diachronique, pour l'ensemble des sections et pour les partenaires extérieurs à l'EFR, constituent un vrai projet d'établissement. Ils confèrent à l'institution une forte présence scientifique internationale.

Sur le plan archéologique, une fois terminées les grandes opérations en cours (Palatin, Pincio, Squillace, etc.) - ce qui devrait intervenir d'ici 2000 - et une fois publiées les fouilles anciennes demeurées inédites (Scriba, Calathamet, Fiorentino, etc.), il conviendra de redéfinir une nouvelle politique axée sur quelques sites majeurs, choisis en fonction de problématiques scientifiques bien définies.

3 - Les services

L'Ecole devra renforcer les infrastructures du laboratoire archéologique - tant au niveau du personnel que du matériel - de façon à en faire un instrument de travail plus efficace et plus moderne, en particulier à la faveur d'une informatisation plus poussée des données de fouilles. S'inspirant de ce qui a déjà été accompli à l'Ecole d'Athènes, l'Ecole de Rome devra impérativement fournir un effort dans ce domaine. Mais il importe également que des moyens soient mis à sa disposition afin qu'elle puisse surmonter ses handicaps actuels.

De façon plus générale, l'Ecole ne peut se permettre de manquer la révolution introduite dans le travail scientifique par l'informatique, et surtout par la diffusion d'Internet. Des premiers pas ont déjà été effectués en ce sens, mais il convient d'aller plus loin, en particulier en développant les connexions avec le réseau universitaire européen GAR et en dotant l'Ecole d'un site propre lui permettant aussi bien de recevoir, via Internet, des commandes de livres que de constituer et de gérer des banques de données dans le domaine de l'archéologie et de l'histoire. Cette mutation technologique a un prix et il faudra que l'Ecole

reçoive une aide spécifique pour l'accomplir. Mais son adaptation à l'évolution rapide des technologies de la transmission conditionne son avenir dans le domaine scientifique.

Le service des publications est très actif. En qualité et en volume, il assure un remarquable débouché aux travaux menés à bonne fin dans le cadre de l'Ecole (thèses, travaux collectifs des équipes, publication des tables rondes et des actes de colloques, etc.). Il conviendrait d'améliorer la diffusion des ouvrages relatifs à l'histoire contemporaine dont les horizons de réception et le "marché" sont différents de ceux des autres périodes.

4 - Les collaborations européennes

A l'heure de la mondialisation, l'Ecole ne peut s'enfermer, sur le plan scientifique, dans un dialogue franco-italien qui a constitué jusqu'à présent son cadre privilégié. L'histoire de l'Italie elle-même n'a de sens que si on la replace dans le contexte méditerranéen et européen qui a toujours été le sien. De cette constatation d'évidence découlent des conséquences pratiques, à savoir la nécessité de développer les collaborations entre les grands établissements scientifiques français dans le Bassin de la Méditerranée, qu'ils relèvent du ministère de l'Education nationale (Athènes, Madrid, Le Caire) ou des Affaires étrangères (Istanbul, Beyrouth-Damas, etc.). De même, le recours nécessaire à des subventions émanant des institutions européennes rendra toujours plus nécessaire la constitution de réseaux scientifiques unissant des spécialistes issus d'au moins trois pays de l'Union européenne, sur les problèmes donnés. Enfin, il y a lieu de développer les relations, en particulier dans le domaine archéologique, avec les pays balkaniques (Albanie, Croatie, Serbie) et la Hongrie, qui sont très demandeurs dans ce domaine et que la France peut utilement aider à réintégrer la communauté scientifique internationale.

Lors de la visite d'information que lui a rendue le CNE en mai 1997, l'ambassadeur de France auprès du Saint-Siège - et ancien ambassadeur auprès du Quirinal -, au terme d'une analyse de situation attentive, a conclu que le directeur de l'EFR était pour lui - et devait être - le "troisième ambassadeur" de France à Rome : celui de la culture et de la recherche françaises. Une telle ambition paraît justifiée par les moyens dont dispose l'Ecole et par son capital de prestige, certes, mais aussi par la politique d'établissement et les axes de développement définis par l'actuel directeur.

L'École française de Rome

POSTFACE : RÉPONSE DU DIRECTEUR

É C O L E F R A N Ç A I S E
DE
R O M E

ROME, LE 2 février 1998

Le Directeur

Après avoir pris connaissance du rapport du Comité national d'évaluation, je voudrais tout d'abord exprimer ma satisfaction et ma gratitude pour les efforts déployés par les évaluateurs, les experts et les rapporteurs pour donner une description et une analyse aussi précises que possible de l'Ecole française de Rome et de ses activités. L'image de l'établissement, telle qu'elle se dégage de ce rapport, me paraît dans l'ensemble exacte et je suis heureux de relever son caractère nettement positif. Il m'est surtout agréable de constater que les orientations que mes prédécesseurs et moi-même avons données à l'Ecole depuis la première visite du CNE (1986) se trouvent ainsi ratifiées. Mais je suis également bien conscient des progrès qui restent à accomplir, pour lesquels les remarques et les conseils qui nous ont été prodigués dans le rapport ne nous seront certes pas inutiles.

Un des principaux axes de cette politique consiste à renforcer les liens existant entre l'Ecole française de Rome, les universités et le CNRS. Comme les rapporteurs, je pense que les Ecoles françaises à l'étranger ne peuvent survivre qu'en s'adaptant à une conjoncture qui est aujourd'hui très éloignée de celle qui avait marqué leur fondation. Créées dans une perspective de rivalités nationales et à une époque où les universitaires français, nettement moins nombreux qu'aujourd'hui, s'intéressaient fort peu à la recherche, l'Ecole de Rome a longtemps constitué un point d'ancrage pour les travaux menés en Italie et dans les pays de la Méditerranée occidentale par de jeunes savants issus de quelques grandes Ecoles ou grands établissements parisiens. Il suffit de feuilleter l'annuaire des anciens membres pour constater que cette politique, en son temps, a porté ses fruits : dans le domaine de l'étude de l'Antiquité, du Moyen Age et de l'histoire moderne, on y trouve en effet les noms d'un grand nombre d'historiens, d'archéologues et de philologues dont les travaux ont fait progresser la science et demeurent aujourd'hui encore des références obligées.

Maintenant que Rome est à moins de deux heures d'avion de Paris et que de nombreux catalogues d'archives ou de bibliothèques sont accessibles sur Internet, la fonction d'un établissement comme celui-ci doit évidemment être repensée. Le présent rapport nous y aide en soulevant un certain nombre de questions, que l'évaluation nous a amenés à débattre au sein de l'équipe de direction ainsi qu'avec les membres. Au terme de cette réflexion, il me semble que le caractère sélectif du recrutement des membres ne doit pas être remis en cause, car c'est ce qui garantit la rentabilité de l'investissement effectué par l'Education nationale pour maintenir des infrastructures qui peuvent paraître bien lourdes. On notera à ce propos que le retour de certains membres de l'Ecole - très peu nombreux en fait - dans l'Enseignement du Second Degré ou dans leur corps d'origine (bibliothèques, archives), s'il n'a rien de choquant dans son principe, constitue cependant un échec et une forme de gaspillage des deniers publics, dans la mesure où la formation hautement spécialisée qu'ils ont reçue pendant leur séjour à l'Ecole ne pourra s'appliquer utilement et avec le maximum d'efficacité qu'au niveau de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Aussi, tout en évitant une définition a priori du profil "idéal" des membres, serais-je enclin à défendre la politique actuelle de recrutement qui privilégie des candidats déjà bien avancés dans leurs recherches et dans leurs thèses, qui seront susceptibles de se porter candidats, en dernière année ou immédiatement après leur sortie de l'Ecole, à des postes de maîtres de conférences ou de chargés de recherche, pour s'en tenir aux cas les plus fréquents.

Le rapport souligne par ailleurs, à juste titre, le caractère encore trop "parisien" du recrutement des membres. Il ne s'agit certes pas de notre part d'une politique délibérée, mais d'un simple reflet de l'état actuel de la recherche française en sciences humaines et sociales. Comme chacun sait, à travers les Ecoles Normales Supérieures, l'Ecole Nationale des Chartes, l'Institut d'études politiques, l'EPHE et l'EHESS, une bonne partie des meilleurs éléments, dans nos disciplines, sont attirés par Paris et l'on ne saurait nous faire grief de recruter dans ces "viviers" de la recherche la plupart de nos membres, car ce sont en général ceux dont les dossiers s'imposent par leur qualité. Le nombre relativement élevé des boursiers de l'Ecole issus des universités de province illustre au contraire le succès des efforts déployés, depuis plus de vingt ans, pour faire connaître nos activités au-delà des petits cénacles d'initiés et pour faire bénéficier l'ensemble de la communauté universitaire de nos ressources et de nos infrastructures. De plus, depuis le précédent rapport du CNE, l'Ecole a multiplié les conventions et les collaborations avec des universités et centres de recherche extérieurs à la région parisienne (Aix-en-Provence, Lyon, Strasbourg, Avignon, etc.). D'autres efforts d'ouverture ont été menés vers les universités italiennes, dont nous accueillons aujourd'hui d'assez nombreux boursiers, et vers des institutions comme l'Institut européen de Florence, sans oublier les pays du Maghreb et de l'ancienne Yougoslavie, l'Albanie, etc. Les nouveaux statuts que l'Ecole a reçus en septembre 1996 lui permettent maintenant de recruter des membres parmi les ressortissants des pays de la communauté européenne, dans les mêmes conditions que les Français. Je souhaite vivement que cette possibilité théorique puisse se concrétiser dans les années à venir. D'autre part, en conformité avec les recommandations du présent rapport, j'ai pris l'initiative, lors de la dernière réunion du conseil scientifique de l'Ecole (16 décembre

1997), de faire approuver par cette instance le principe de l'accueil par l'Ecole, pour une durée d'un an, de maîtres de conférences des universités, afin d'aider ces derniers à préparer leur habilitation. Cette mesure pourra se concrétiser tant dans le cadre de semestres sabbatiques ou d'une procédure de délégation, que par l'affectation prioritaire d'un poste de membre chaque année à ce type de candidats.

A côté de son rôle traditionnel - qu'elle entend bien continuer à privilégier - dans la formation des jeunes chercheurs travaillant sur l'histoire de l'Italie ou à partir de sources conservées dans ce pays, l'Ecole française de Rome occupe aujourd'hui à travers ses activités scientifiques (colloques, tables rondes, séminaires), sa bibliothèque et ses publications une place que je crois importante dans le dispositif scientifique français. A l'intérieur de ce dernier, elle joue de plus en plus un rôle de suppléance qui n'avait sans doute pas été prévu par les textes fondateurs, mais qu'il s'est beaucoup développé au cours des dernières années : en aidant les enseignants-chercheurs à pallier les carences des bibliothèques universitaires, en ouvrant largement ses chantiers de fouilles, en offrant enfin des débouchés éditoriaux - qu'il est de plus en plus difficile de trouver ailleurs - à des travaux de valeur relevant de son champ de compétence, cette institution, à qui on a pu reprocher jadis un certain élitisme, me paraît avoir acquis une utilité sociale indéniable au service de la communauté scientifique française et internationale. Mais elle ne pourra continuer à jouer ce rôle, comme le souligne justement le présent rapport, que si les autorités de tutelle dont elle dépend lui accordent les moyens de renforcer ses infrastructures archéologiques et de s'adapter rapidement aux nouvelles technologies pour faire face aux défis du troisième millénaire.

André VAUCHEZ

Publications du Comité national d'évaluation

Evaluations institutionnelles

Les universités

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1986

L'université de Pau et des pays de l'Adour, 1986

L'université de Limoges, 1987

L'université d'Angers, 1987

L'université de Rennes II- Haute Bretagne, 1987

L'université Paris VII, avril 1988

L'université P. Valéry - Montpellier III, 1988

L'université de Savoie, 1988

L'université Claude Bernard - Lyon I, 1988

L'université Paris VIII - Vincennes à Saint-Denis, 1988

L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1988

L'université de Technologie de Compiègne, 1989

L'université Paris Sud - Paris XI, 1989

L'université de La Réunion, 1989

L'université Lumière Lyon II, 1989

L'université Jean Monnet - Saint-Etienne, 1989

L'université Rennes I, 1989

L'université du Maine, Le Mans, 1989

L'université Ch. de Gaulle - Lille III, 1990

L'université Paris XII - Val de Marne, 1990

L'université J. Fourier - Grenoble I, 1991

L'université Strasbourg II, 1991

L'université de Nantes, 1991

L'université de Reims, avril 1991

L'université des Antilles et de la Guyane, 1991

L'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, 1991

L'université de Bretagne occidentale - Brest, 1991

L'université de Caen - Basse Normandie, 1991

L'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, 1991

L'université de Rouen, 1991

L'université de la Sorbonne nouvelle - Paris III, 1991

L'université Paris X, 1991

L'université de Toulon et du Var, 1992

L'université Montpellier I, 1992

L'université des sciences et technologies de Lille I, 1992

L'université de Nice, 1992

L'université du Havre, mai 1992

L'université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 1992

L'université Jean Moulin - Lyon III, 1992

L'université de Picardie-Jules Verne - Amiens, 1992

L'université Toulouse - Le Mirail, 1992

L'université Nancy I, 1992

L'université Bordeaux I, 1993

L'université René Descartes - Paris V, 1993

L'université de Haute Alsace et l'ENS de Chimie de Mulhouse, 1993

L'université Pierre Mendès France - Grenoble II, 1993

L'université Paris IX - Dauphine, juin 1993

L'université de Metz, 1993

L'université d'Orléans, 1993

L'université de Franche-Comté, 1993

L'université Robert Schuman - Strasbourg III, 1993

L'université des Sciences et Techniques du Languedoc - Montpellier II, 1993

L'université de Perpignan, 1993

L'université de Poitiers et l'ENSMA, 1994

L'université François Rabelais - Tours, 1994

L'université d'Aix-Marseille II, 1994

L'université Paris XIII - Paris Nord, 1994

L'université Stendhal - Grenoble III, 1994

L'université Bordeaux II, 1994

L'université des sciences sociales - Toulouse I, 1994

L'université d'Auvergne - Clermont-Ferrand I, 1994

L'université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand II, 1994

L'université Nancy II, 1994

L'université Paul Sabatier - Toulouse III, 1994

L'université Aix-Marseille III, 1994

L'université de Corse Pascal Paoli, 1995

L'université Pierre et Marie Curie - Paris VI, 1995

L'université Paris I - Panthéon Sorbonne, 1995

L'université Paris-Sorbonne - Paris IV, 1995
L'université de Bourgogne, 1995
L'université du droit et de la santé - Lille II, 1995

Les universités nouvelles, 1996
L'université d'Artois, 1996
L'université de Cergy-Pontoise, 1996
L'université d'Evry - Val d'Essonne, 1996
L'université du Littoral, 1996
L'université de Marne-la-Vallée, 1996
L'université de Versailles - St-Quentin-en-Yvelines, 1996
L'université Panthéon-Assas - Paris II, 1996

L'université de La Rochelle, 1997*

Les écoles et autres établissements

L'Ecole française de Rome, 1986

L'Ecole nationale des Ponts et chaussées, 1988

L'Ecole normale supérieure, 1990

L'Ecole supérieure de commerce de Dijon, 1991
L'Ecole nationale supérieure de mécanique de Nantes, 1991
L'Institut national polytechnique de Grenoble, 1991
L'Ecole française d'Athènes, 1991
L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement - Caen, 1991
L'Institut national des langues et civilisations orientales, 1991
L'Institut national des sciences appliquées de Rouen, 1991

L'Ecole des Chartes, 1992
L'Observatoire de la Côte d'Azur, 1992
L'Institut national polytechnique de Lorraine, 1992
L'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort, 1992
Les Ecoles d'architecture de Paris-Belleville et de Grenoble, 1992
Le Groupe ESC Nantes-Atlantique, 1992

Le Conservatoire national des Arts et métiers, 1993
L'Ecole nationale supérieure de chimie de Montpellier, 1993

L'Institut national des sciences appliquées de Toulouse, 1994
L'Institut national polytechnique de Toulouse, 1994
L'Ecole nationale supérieure de mécanique et des microtechniques de Besançon, 1995
L'Ecole nationale supérieure de chimie de Paris, 1995
L'Ecole nationale supérieure d'Arts et métiers, 1995

Le Muséum national d'histoire naturelle, 1996
L'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques*, 1996
L'UIFM de l'académie de Caen*, 1996
L'UIFM de l'académie de Grenoble*, 1996
L'UIFM de l'académie de Lyon*, 1996
L'Institut national des sciences appliquées de Lyon*, 1996
L'Ecole centrale de Lyon*, 1996

L'Ecole normale supérieure de Lyon*, 1997
Le Palais de la découverte, 1997*
La Casa de Velázquez, 1997*
L'Ecole française d'Athènes, 1997*

Les évaluations de retour

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1994

L'université de Nantes, 1995
L'Ecole centrale de Nantes, 1995
L'université Rennes I, 1995

L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1996
L'université Claude Bernard-Lyon I*, 1996
L'université Jean Moulin-Lyon III*, 1996

L'université Lumière-Lyon II*, 1997

Evaluations disciplinaires

La Géographie dans les universités françaises : une évaluation thématique, 1989

Les Sciences de l'information et de la communication, 1993

L'Odontologie dans les universités françaises, 1994

La formation des cadres de la Chimie en France, 1996

* Etablissement ayant donné lieu à un Profil.

Rapports sur les problèmes généraux et la politique de l'Enseignement supérieur

Rapports au Président de la République

Où va l'Université ?, (rapport annuel) Gallimard, 1987

Rapport au Président de la République, 1988

Priorités pour l'Université, (rapport 1985-1989),
La Documentation Française, 1989

Rapport au Président de la République, 1990

Universités : les chances de l'ouverture, (rapport
annuel), La Documentation Française, 1991

Rapport au Président de la République, 1992

Universités : la recherche des équilibres, (rapport
1989-1993), La Documentation Française, 1993

Rapport au Président de la République, 1994

Evolution des universités, dynamique de l'évaluation
(rapport 1985-1995), La Documentation Française,
1995

Rapport au Président de la République, 1996

Les missions de l'enseignement supérieur : principes
et réalités, La Documentation Française, 1997

Rapports thématiques

Recherche et Universités, Le Débat, n° 43, janvier-
mars 1987, Gallimard

L'enseignement supérieur de masse, 1990

Les enseignants du supérieur, 1993

Le devenir des diplômés des universités, 1995

Les personnels ingénieurs, administratifs, techniciens,
ouvriers et de service dans les établissements
d'enseignement supérieur, 1995

Les magistères, 1995

Réflexions à propos du site universitaire de Lyon,
1997

Bulletins n° 1 à 24

Profils n° 1 à 12